

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 63 (1978)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messager Raiffeisen



3

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
63^e année
Lausanne
Mars 1978

J.A. 1000 Lausanne 1

Qu'est-ce que la vérité?

Etrange dialogue entre l'accusé et son juge. Entre Jésus et Pilate il est un fondamental malentendu : L'accusé déclare : « Je suis né et venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité », et le juge : « Qu'est-ce que la vérité ? ». Question qui reste sans réponse, elle exprime, tout à la fois, le scepticisme et la résignation d'un homme désabusé.

C'est qu'il venait de passer un très mauvais hiver, Pilate. Ce haut fonctionnaire de l'impérialisme romain, décoré, - il était ami de César - avait trempé dans le complot fomenté par Séjan contre Tibère. Tant bien que mal, il a sauvé sa position lors de la sanglante et implacable vengeance impériale. Mais plus personne n'est sûr dans la société romaine, toutes les valeurs et les normes traditionnelles sont remises en question. Il faut user de ruse, de malhonnêteté, de flatterie. La vérité ! Par tous les moyens, ne pas tomber sous le coup du déplaisir du prince. Derrière le masque officiel du grand commis de l'état, se cache l'angoisse, le calcul, pour ne pas tomber en disgrâce. Pilate condamnera le juste à mort par peur. Quand la foule hurle : « Si tu le relâches, tu n'es pas un ami

de César », il est livré, il lui faut sauver sa peau.

N'est-il pas notre contemporain, ce grand commis de Rome, notre compagnon de misère ? Savons-nous mieux que lui ce qu'est la vérité ? Dans notre société moderne la vérité change au gré des modes, des inquiétudes du moment. Elle devient, de plus en plus, relative, incertaine. Souvent conditionnée par les prévisions pessimistes des scientifiques, elle entraîne après elle la panique, la volonté égoïste de sauver sa peau et ses biens. Vérité égoïste aussi bien sur le plan de la vie individuelle que collective. L'égoïsme, la sainte vérité, l'essentielle vérité d'une société qui déclare Dieu mort. Elle provoque une catastrophique dévaluation, bien plus grave encore que celle de la monnaie, des valeurs de justice et de solidarité qui font la robustesse d'une société digne de ce nom. Dévaluation terrible, elle conduit au mépris de la vie, au règne de la combine, à la crapuleuse violence. Et pourtant, voici quelques semaines, on s'était fait des vœux de bonheur, on avait entendu de beaux discours de chefs d'état, on espérait la stabilité, la paix, l'arrêt de la violence, le plein emploi, la fin

Rédacteur responsable

Paul Puipe, secrétaire
de l'Union suisse
des Caisses Raiffeisen
Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Impression

GRAFIPRESS
Imprimerie Raymond Fawer SA
1020 Renens VD

Régie des annonces

Annonces Suisses SA,
9001 Saint-Gall et succursales

Service des abonnements

(changements d'adresses, nouveaux abonnements des Caisses affiliées, etc.) :
Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Au sommaire de ce numéro :

**Le système bancaire suisse
et les Caisses Raiffeisen (II)**
Page 47

**Bilan de la banque centrale
de l'Union suisse au 31. 12. 1977**
Page 49

**Bonne route... à la première
succursale de la banque centrale
de l'Union suisse**
Page 50

**Cours d'instruction de la
Fédération de Fribourg romand**
Page 60

**Le citoyen suisse et l'aide au
développement**
Page 61

Nouvelles des Caisses affiliées
Page 62

du marasme sur le marché des changes. En dépit de toutes les théories et de toutes les formules des économistes, en dépit de la bonne volonté de quelques hommes, nous sommes retombés dans le labyrinthe de la peur.

Quand comprendrons-nous enfin que nos prétendues vérités reposent sur la vanité de notre moi et que leur réalisme est accroché aux nuages ?

Si nous voulons vraiment retrouver un équilibre, une stabilité, une sécurité intérieure, capable d'affronter sainement la malice des temps, il nous faut redécouvrir la vérité. Non pas une nouvelle idéologie, mais celui qui disait : « Je suis la vérité... » L'avenir du monde, il dépend de notre volonté de redécouvrir cette vérité là où elle se trouve, sur la croix.

Là, après avoir fait taire les fausses vérités du règne de l'esprit malin, nous retrouverons la vérité de Dieu. Elle s'exprime non par de belles phrases, mais par un acte d'amour réconciliateur.

Jésus, l'unique vérité, réconcilie l'homme avec Dieu, l'homme avec lui-même, l'homme avec ses semblables.

Le seul geste intelligent, que nous puissions faire au sein de la macabre folie de notre terre qui veut toujours mettre Dieu à mort, la contemplation de la croix. Elle nous révélera l'horreur de nos vérités qui débouchent dans le « Crucifié, crucifié », mais du même coup l'amour de Dieu qui est plus fort que la mort. Pâques succède à Vendredi saint.

Dans cette rencontre avec la vérité, nous retrouverons la saveur de la vie, la force roborante du combat pour la justice et la solidarité et la fidélité aux vraies valeurs, la famille, le pays, l'honnêteté dans les affaires, dans la vie publique. Des valeurs très simples, essentielles, vitales, mais que nos vérités du moment, dans leur crapuleuse fantaisie, nous ont fait perdre.

DuBois.

Cloches de Pâques

Ceux d'entre vous qui ont étudié... et peut-être transpiré ! avec la langue et la littérature allemande, connaissent une des œuvres importantes du poète Goethe : Faust.

Pour le public de langue française on connaît surtout l'admirable opéra de Gounod, qui met au premier plan le merveilleux personnage de Marguerite, ses amours et ses malheurs. Mais dans ce poème il y a bien autre chose et cela nous conduit vers notre but.

Le Docteur Faust est un savant universel, à la mode de cette époque. Il a fait le tour des sciences humaines : philosophie, théologie, et tout le reste, et il n'a pas trouvé la réponse valable et satisfaisante à tous ses problèmes. Il est professeur d'université et pendant des années il a expliqué à ses élèves un tas de choses dont il n'était pas sûr du tout. Il est dégoûté de cette vie, il ne peut pas dormir toute la nuit, et pour finir, à l'aube il veut mettre une fin à cette chienne de vie en buvant une coupe de poison.

Au moment où il a la coupe entre ses mains, il entend sonner des cloches : c'est le matin et le

matin de Pâques : le Seigneur est ressuscité : « Réjouissez-vous ». Cela éveille en lui tant de sentiments et tant de souvenirs qu'il se décide à continuer à vivre.

Hommes de la fin agitée du XXI^{ème} siècle, nous sommes bien tous un peu dans la situation du Dr Faust : nous avons un tas de problèmes et nous cherchons la solution.

Il y a des problèmes personnels : autrefois comme aujourd'hui : le problème de notre destinée... le sens de la vie et de la mort. Voyageurs et pèlerins en route vers la Terre promise, quel est le sens de cette aventure ? Devons-nous faire cette route seuls ou bien y a-t-il un guide et un compagnon, comme Dante avait Virgile et après Béatrice pour le guider dans son voyage dans l'au-delà.

Le cœur humain est créé pour l'amour. Mais quel amour ? On a dit tant de belles choses à ce sujet, poètes et écrivains, et l'on a aussi écrit tant d'autres choses. On a parlé de droit au bonheur, du droit sur son corps, du droit de refaire sa vie, de la libération de la femme, de la libération de



Vigne en Lavaux

l'enfant. C'est fou le nombre de gens qu'il faut libérer ! Ceux qui ont vraiment voulu se libérer, de tout, de toutes les chaînes, de tous les tabous, de toutes les vieilles barrières périmées, ont-ils trouvé le bonheur ?... Hélas !

Nous avons aussi des problèmes sociaux. Quelques-uns ont trouvé une solution, mais il y en a d'autres.

Dans plusieurs pays voisins, on parle de changement de régime, et c'est l'heure des promesses : augmentation du salaire minimal, diminution des heures de travail sans diminution de salaire, avancement de l'âge de la retraite. Tout cela est si beau que cela nous rappelle la semaine des quatre jeudis promise autrefois aux écoliers.

La vraie solution à tous ces problèmes, ne serait-ce pas qu'on

écoute un peu plus le message du Ressuscité, le message des cloches de Pâques. Message de joie et d'espoir.

L'Evangile ne nous donne pas des solutions toutes faites, mais il nous donne les grandes lignes qui nous permettent d'avancer vers un monde nouveau et plus fraternel : une volonté désintéressée de service et une attention aux plus pauvres. Devant tant de questions nouvelles l'Eglise fait un effort de réflexion pour répondre, dans son domaine, à l'attente des hommes.

Voilà pourquoi, chers lecteurs, malgré les nuages à l'horizon, malgré les problèmes et les difficultés qui sont réels, j'ose vous souhaiter à tous de joyeuses et heureuses fêtes de Pâques. En avant, avec confiance et avec le Seigneur.

Abbé Christophe

doute exceptionnelle, en tout cas significative.

Les 73,9 milliards de francs de dépôts d'épargne des banques suisses se répartissent entre 11 192 251 *livrets d'épargne*. Le placement moyen par livret est de 6603 francs. 7,7 millions de ces livrets ou 70,0% ont un placement n'excédant pas 5000 francs, 1,4 million de livrets ou 11,4% un placement entre 5000 et 10 000 francs, enfin 2,0 millions de livrets ou 18,6% un placement supérieur à 10 000 francs. Si l'on tient compte des 2 millions de livrets de dépôts, on obtient un total de 13 millions, ce qui veut dire qu'il y a chez nous deux livrets d'épargne et de dépôts par habitant. Est-il donc encore besoin d'affirmer que le sens de l'épargne est resté vivace au sein du peuple suisse ? Et pourtant, la prospérité économique des années 60 à 74 avait servi de prétexte à une véritable fringale de dépenses privées. Pour leur part, nos Caisses Raiffeisen ont là une belle tâche à remplir, de manière que nos populations campagnardes sachent mesure garder.

En ce qui concerne nos *Caisses affiliées* à l'Union suisse de Saint-Gall, les 5493,4 millions de francs d'épargne à fin 1976 se répartissent sur 923 081 livrets. L'avoir moyen par livret s'élève à 5951 francs. Ces capitaux d'épargne présentent la répartition suivante : 656 331 livrets ou 71,1 pour-cent contiennent un placement inférieur à 5000 francs, ce qui représente 803,2 millions de francs ou 14,6%; 109 161 livrets ou 11,8% contiennent un placement de 5000 à 10 000 francs, ce qui représente 765,3 millions de francs ou 13,9%; 157 589 livrets ou 17,1% contiennent un placement supérieur à 10 000 francs, ce qui représente 3924,9 millions de francs ou 71,5%.

Ce tableau de répartition fait ressortir le fait que la plus grande partie du capital-épargne n'est pas touchée par les dispositions légales se rapportant au privilège de collocation en cas de faillite, privilège applicable à un montant maximal de 10 000 francs par déposant : ceci confirme, une fois de plus, la confiance dont nos institutions sont l'objet. Pour l'ensemble des banques, la question se pose à savoir si le secteur de l'épargne traditionnelle a répondu en suffisance aux besoins

Le système bancaire suisse et les Caisses Raiffeisen

II

(I voir numéro de février 1978)

Pour la bonne compréhension de la statistique des banques, il est d'usage d'ouvrir largement la fenêtre sur les deux secteurs primordiaux de leur activité, d'une part, du côté passif, spécialement sur les fonds de tiers ou fonds étrangers, d'autre part, du côté de l'actif, sur les placements hypothécaires, les prêts et crédits.

L'épargne dans les banques suisses

Le chiffre de 331,5 milliards de francs du total du *passif* comprend les 294,7 milliards de fonds étrangers, dont 73,9 milliards de dépôts d'épargne, 20,0 milliards sur livrets et carnets de dépôts, 37,5 milliards en obligations et bons de caisse, 8,6 milliards en emprunts obligataires, 7,4 milliards en emprunts lettres de gage, le reste étant constitué en grande partie par les engagements en banque et les créanciers à vue et à terme. Les dépôts d'épargne, en 1976, ont augmenté de 9,2 milliards par rapport à l'année précédente (7,9 milliards en 1975), et les

obligations de caisse de 7,9 milliards (3,3 milliards seulement en 1975). Ce dernier secteur avait marqué une légère diminution en 1973 à l'époque de la baisse des taux. La Banque nationale enregistre avec satisfaction la reprise des dépôts d'épargne après la récession.

Dans les Caisses Raiffeisen, les *dépôts d'épargne* constituent le poste le plus important des *fonds étrangers*, ce qui correspond bien à leur mission de collecteur de l'épargne populaire. Alors que dans l'ensemble des banques, ce poste ne contient que 22% du total des bilans, chez elles, cette proportion arrive à 58,8% (58,3% l'année précédente). L'épargne reste donc bien, de ce fait, le facteur déterminant. Si l'on tient compte de tous les genres de placements, épargne, livrets de dépôts, obligations et comptes courants créanciers, soit 8719,7 millions de francs, les dépôts du public, dans les Caisses Raiffeisen, représentent 93,3% de la somme globale des bilans. Cette situation du mouvement Raiffeisen suisse reste sans aucun

d'investissement qu'on en attend. En voici la réponse : en 1976, les fonds déposés par la clientèle se sont accrus de 11 747 millions de francs, alors que les placements hypothécaires, y compris les avances et prêts à terme fixe garantis par hypothèques, ont augmenté de 8983 millions. Si l'on ajoute que les banques ont encore recueilli des fonds à long terme pour un montant de 450 millions, elles ont ainsi disposé de 12 197 millions de francs qui couvraient 136% des nouveaux crédits hypothécaires, contre 195% l'année précédente.

Les prêts et crédits

Du côté de l'*actif*, le secteur des *placements hypothécaires* en constitue le pilier. Il englobe à lui seul 94,1 milliards de francs, auxquels il faut ajouter 17,3 milliards de comptes courants débiteurs garantis par hypothèques. En plus de ces 94,1 milliards de crédits hypothécaires, il faut tenir compte des prêts hypothécaires accordés par les investisseurs institutionnels. La Banque nationale les estime à 53,8 milliards de francs, de telle sorte qu'à la fin de 1976 l'endettement hypothécaire en Suisse atteignait en tout 147,9 milliards de francs fournis à raison de 63,6% par les banques, 6,7 pour-cent par les compagnies d'assurances, 5,1% par les caisses de pensions, 1,0% par les pouvoirs publics et 23,6% par des personnes physiques ou morales.

Les 94,1 milliards de francs de placements hypothécaires des banques suisses représentent 28,3% du chiffre global des bilans. Cette proportion s'amenuise régulièrement puisqu'elle était encore de 40% il y a une douzaine d'années. Ce secteur occupe cependant toujours la première place des actifs. Les bâtiments agricoles y participent pour 4,4 milliards, les villas et maisons familiales pour 23,1 milliards, les bâtiments industriels et de grandes entreprises pour 14,5 milliards, les bâtiments à caractère social pour 4 milliards, les autres habitations, y compris les propriétés par étage pour 41,1 milliards et enfin diverses autres constructions pour 7 milliards. Le nombre des prêts hypothécaires s'étant élevé à 740 344, l'avance moyenne par prêt se chiffre à 128 316 francs.

Auprès des *Caisse Raiffeisen*, les placements hypothécaires restent aussi — comme c'est le cas pour l'épargne

dans les passifs — le poste principal : 5 milliards de francs ou 53,6% du total des bilans. Le nombre des prêts jouissant d'une telle garantie a atteint 106 946 donnant ainsi un montant moyen de 48 889 francs par dette hypothécaire. 4,9 milliards de francs ou 95% représentent des hypothèques de premier rang, le reste étant assorti de garanties complémentaires.

Calculé pour l'ensemble des 28 banques cantonales, le taux moyen d'intérêt des placements hypothécaires a été de 5,78%, variant par canton du taux minimal de 5,36% dans le canton de Neuchâtel au taux maximal de 5,90% au Valais. Ce taux moyen de 5,78% était de 6,17% l'année précédente.

En concluant cette analyse sommaire de l'*actif* des banques suisses, nous signalons qu'il contient encore 30,8 milliards de francs de comptes courants débiteurs, dont 11,7 milliards *en blanc*, puis 31,1 milliards d'avances et prêts à terme fixe, dont 15,2 milliards *en blanc*. Les collectivités de droit public bénéficient de 13,3 milliards d'avances et crédits en compte courant. Le reste de l'*actif* comprend spécialement l'encaisse, les comptes de virements et chèques postaux pour 14,9 milliards de francs, les avoirs en banque à vue et à terme pour 88,7 milliards, les effets de change pour 13,5 milliards, les titres et participations pour 25,5 milliards, enfin les immeubles et autres actifs pour 10,5 milliards.

Un regard rapide sur le *revenu* des banques nous indique qu'en 1976 le total des produits ou bénéfice brut s'est élevé à 7,7 milliards de francs, montant qui comprend spécialement 2,2 milliards de l'excédent des intérêts perçus, 2,4 milliards de commissions encaissées, le reste étant constitué par le produit des titres, des opérations sur devises, des participations et les divers. Après déduction des frais d'administration et impôts, il reste un bénéfice net de 1,6 milliard, dont 912,7 millions ont été distribués en dividendes et 638,7 millions attribués aux réserves, le reste passant en tantièmes (4,8 millions), en contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel (19,3 millions) et autres affectations (18,2 millions).

Dans le *secteur de l'emploi*, les banques suisses occupent au total 69 247 personnes, soit 42 004 du sexe mascu-

lin et 27 243 du sexe féminin. Plus de la moitié de l'effectif de ce personnel, soit 39 330 personnes, travaille dans les cinq grandes banques. Les banques cantonales occupent 10 853 personnes, les banques régionales et caisses d'épargne 5335, les Caisse Raiffeisen 1555 et les autres banques 12 174.

Au compte de pertes et profits, les *Caisse Raiffeisen* ont enregistré en 1976, un total de recettes de 490,7 millions de francs, dont 97,1% ou 476,8 millions proviennent des intérêts versés par les débiteurs. Les commissions ne figurent que par 6 millions de francs ou 1,2%. L'excédent des produits sur les charges indique un bénéfice net de 27,9 millions de francs sur lequel on a prélevé 1,4 million pour le paiement de l'intérêt aux parts sociales, tandis que tout le reste, c'est-à-dire 26,5 millions ou 95%, a été versé intégralement aux réserves.

Les organes dirigeants de nos Caisse Raiffeisen qualifient cet exercice de bon, voire même d'excellent, ce qui ressort de la progression de 9,41% du chiffre total de leurs bilans en comparaison avec la progression de 7,7% dans l'ensemble des banques et sociétés financières. Les résultats obtenus apportent la preuve qu'elles sont parfaitement capables de s'adapter à des conditions économiques profondément modifiées et qu'elles possèdent la flexibilité nécessaire pour le faire, dès que le besoin s'en fait sentir, en période de récession spécialement. Le mouvement Raiffeisen peut ainsi envisager l'avenir avec une parfaite confiance.

Et si l'annuaire édité par les services d'études et de statistique de la Banque nationale suisse nous a donné un aperçu fort instructif du développement des banques de notre pays en 1976, nous ne pouvons qu'exprimer la satisfaction que nous éprouvons dans la constatation que nos *Caisse Raiffeisen* y tiennent une place honorable. Bien qu'elles n'y participent en chiffres absolus que dans une modeste proportion, elles n'en réalisent pas moins les objectifs assignés : être pour chacune de nos communes rurales le centre collectif de l'épargne populaire et l'office distributeur d'un crédit avisé et avantageux.

Fx

S'aider soi-même...

Dieu est bon ouvrier, mais il aime à être aidé. *Proverbe basque*

Bilan de la Banque centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen au 31 décembre 1977

(après répartition du solde actif)

Actifs	fr.	Passifs	fr.
Caisse, compte de virement et compte de chèques postaux	131 757 382.80	Engagements en banque à vue	1 047 071.38
Avoirs en banque à vue	682 975.74	Engagements en banque à terme	4 000 000.—
Avoirs en banque à terme dont fr. 209 000 000.— échéant dans un délai de 90 jours	411 800 000.—	Avoirs des Caisses affiliées à vue	448 370 304.91
Avances aux Caisses affiliées	80 384 619.71	Avoirs des Caisses affiliées à terme	1 873 515 800.—
Effets de change et papiers monétaires dont fr. 25 800 000.— de bons du trésor et rescriptions	39 522 496.50	Créanciers à vue	30 591 305.91
Comptes courants débiteurs en blanc	4 447 493.80	Créanciers à terme dont fr. 1 300 000.— échéant dans un délai de 90 jours	5 300 000.—
Comptes courants débiteurs gagés dont fr. 23 289 543.65 garantis par hypothèques	29 093 639.21	Dépôts d'épargne	58 470 430.60
Avances et prêts à terme fixe en blanc	8 500 000.—	Carnets de dépôts et de placement	22 462 769.88
Avances et prêts à terme fixe gagés dont fr. 2 533 000.55 garantis par hypothèques	6 109 091.90	Obligations de caisse	50 834 500.—
Crédits en compte courant et prêts à des collectivités de droit public	288 749 523.30	Prêts sur lettres de gage	10 000 000.—
Placements hypothécaires	415 963 390.65	Autres passifs	35 040 272.49
Fonds publics et titres	1 156 850 000.—		
Participations permanentes	740 021.—		
Immeubles à l'usage de la banque	10 500 000.—		
Autres immeubles	1 444 938.65		
Autres actifs	57 316 224.50		
Total du bilan	<u>2 643 861 797.76</u>		

<i>Fonds propres</i>			
Parts sociales	fr. 80 000 000.—		
Réserves	fr. 24 000 000.—		
Solde du compte de profits et pertes	fr. 229 342.59	104 229 342.59	
Total du bilan		<u>2 643 861 797.76</u>	

Avals et engagements p. cautionnement	19 460 406.—
Capital non libéré sur actions	1 375 250.—

Compte de profits et pertes pour 1977

Produits	fr.	Charges	fr.
Intérêts créanciers	52 865 047.—	Intérêts débiteurs	107 091 559.94
Produit des effets de change et des papiers monétaires	1 335 730.65	Commissions	264 182.80
Produit des commissions	1 347 135.04	Organes de l'Union et personnel de la banque centrale	2 927 229.—
Produit des opérations sur devises et métaux précieux	369 192.98	Personnel, frais de voyage et autres frais de l'administration centrale	2 809 265.65
Produit des titres	65 924 066.70	Personnel, frais de voyage et autres frais de l'Office de révision	2 744 027.60
Produit des participations permanentes	125 238.30	Contributions aux institutions de prévoyance pour le personnel	477 362.70
Divers : banque centrale	225 489.15	Frais généraux et de bureau de la Banque centrale, Congrès	712 969.21
Emoluments de révision	1 467 903.40	Impôts	1 789 349.20
Divers : administration centrale	1 539 609.16	Amortissements sur le mobilier et les immeubles	2 211 436.85
Total	<u>125 199 412.38</u>	Bénéfice	4 172 029.43
		Total	<u>125 199 412.38</u>

Répartition proposée du bénéfice			
Intérêts aux parts sociales : 3,5% de fr. 70 000 000.— (état au 31 décembre 1976)	2 450 000.—	Bénéfice net	
Versement au fonds de réserve	1 700 000.—	Solde du compte de profits et pertes	4 172 029.43
Report à compte nouveau	229 342.59	Solde reporté de l'exercice précédent	207 313.16
Total	<u>4 379 342.59</u>	Total	<u>4 379 342.59</u>

Bonne route... à la première succursale de la banque centrale de l'Union suisse

Lors de l'inauguration de notre nouveau bâtiment, nous avons, dans le numéro 7-8 du « Messenger » de 1973, conté la petite histoire des centres administratifs successifs de l'Union, pour emprunter au langage des temps modernes.

Stadelmann, nommé Gérant, installe les bureaux de l'Union dans sa petite maison de famille à la Langgasse 66 à Saint-Gall. La Langgasse est, à l'Est de la ville, l'une des deux grandes voies de communication en direction du lac de Constance...



1903 : La cure de Bichelsee, premier « Foyer Raiffeisen » suisse

Qu'il nous soit permis, à l'intention des abonnés qui ont entre-temps renforcé les rangs de nos lecteurs, d'en rappeler quelques étapes caractéristiques.

Première année d'activité aussi du « directeur » Jean-Evangéliste Traber, curé de la paroisse, pionnier du mouvement coopératif d'épargne et de crédit Raiffeisen en Suisse. Il n'y avait dans ces premiers bureaux pas de salon de réception, pas de centrale téléphonique, aucun dispositif raffiné de sécurité suggéré ou imposé par l'office de révision et les sociétés d'assurances. Heureux temps ! Le naturel résolu du directeur-curé-charpentier-bricoleur Jean-Evangéliste Traber donnait à sa silhouette un petit air de « N'y touchez pas ! », qui suffisait amplement à décourager, à première vue déjà tous les mauvais garçons du monde...

1912 : Le développement des affaires exige l'engagement d'un professionnel à plein temps : M. Joseph

Ce n'était ni luxueux, ni imposant, mais fonctionnel, même s'il fallait, pour cacheter les plis, chercher place

et refuge chez Mme Stadelmann. Dans sa cuisine, tout simplement... Il paraît que ces évasions quotidiennes du bureau principal étaient du goût des apprentis promus à la haute fonction de gardes des sceaux, Mme Stadelmann au grand cœur s'efforçant de rabibocher leur amour-propre occasionnellement froissé par le vigoureux style d'enseignement de son impulsif mari !

Retenons l'adresse ou plutôt le nom de cette rue : Langgasse, (Longue rue) car — à l'image de maint galant — l'Union suisse reviendra un jour à ses premières amours...

Au rythme du développement des affaires, la tente raiffeiseniste fut, au cours des années, transférée à la rue des Postes, puis à l'Oberer Graben ou Unionplatz. En 1973 enfin, installation définitive à la Vadianstrasse, où nous nous trouvons aujourd'hui encore, mais avec un petit mais...

L'emplacement d'un immeuble de banque avec bureaux et guichets au cœur de nos cités n'est plus aujourd'hui le facteur prédominant. Le Suisse des années 70, homme d'affaire empressé ou épargnant compassé, est motorisé. Il veut non seulement circuler librement mais pouvoir encore se servir de sa voiture ou de tout autre engin pétaradant pour traiter ses affaires. Il veut garer à une distance raisonnable de la porte d'entrée de son magasin ou de sa banque de prédilection, sinon bernique. Il faut reconnaître que les sages préposés au



Le second bâtiment de l'Union suisse, Langgasse 66 à Saint-Gall

maintien de la circulation fluide à l'intérieur de nos grandes villes ou de nos capitales provinciales compliquent à l'envi l'existence du citoyen motorisé, mal aimé de certains piétons craintifs, néanmoins l'une des meilleures poules aux œufs d'or dont les grands argentiers de nos états voraces et envahissants ne pourraient plus se passer : défense de stationner ici, zone bleue là, sens unique une rue sur deux, ravissantes rangées de parcomètres, etc.

Après l'engouement du public pour les grandes surfaces, les vastes halls bancaires des sièges principaux ou des grandes succursales, avec poissons rouges à l'entrée et musique douce perçant du fond sur la gauche, le citoyen des années 70 se souvint soudain, avec une pointe de nostalgie, des installations et des guichets d'antan, plus modestes peut-être, mais à la taille, à la dimension de l'homme. C'était personnel, discret, intime. Le client était encore un monsieur que le guichetier s'empressait de saluer... et de servir. Il fallait parfois patienter un peu certes, mais le délai d'attente était visiblement justifié. Dans les bureaux modernes tout se passe sous le signe de l'anonymat : personnel poli, certes, cependant un peu plus distant, qui ne connaît que quelques clients seulement : rançon du forcing directorial dans le développement des affaires. C'est rationnel, fonctionnel, mais n'a pas un degré de chaleur humaine. (Nos bonnes Caisses Raiffeisen à circonscription coopérative nettement limitée font encore exception à cette règle.)

D'autres banques saint-galloises aussi l'ont compris et ont progressivement installé à l'Est et à l'Ouest de la ville agences et points de contact accueillis avec faveur par la clientèle. La direction de la banque centrale observait depuis quelque temps déjà l'élargissement de ce réseau de succursales. Il fallait porter si possible son choix sur une rue encore délaissée par la concurrence, afin de bénéficier des privilèges du premier occupant. Et c'est ainsi que fut prise récemment la décision d'ouvrir une succursale à la Langgasse No 16, soit à proximité du 66, qui abrita nos premiers balbutiements bancaires dans la cité du moine Gallus.

Nous eûmes le plaisir d'être convoqué dans le courant de l'après-midi du lundi 16 janvier 1978 à la présen-

tation officielle à la presse de la Succursale Langgasse 16 de la Banque centrale

Avec son amabilité habituelle — et une légitime fierté — *M. Joseph Roos*, directeur, salua les invités officiels, soit les représentants des journaux de la ville et de la presse de l'Union, entourés pour la circonstance des voisins de l'immeuble No 16 de la « Longue rue » lesquels, durant la période de

personnes désireuses d'entourer leurs confidences du secret le plus absolu. En outre, 88 safes ne demandent qu'à recevoir grands ou petits trésors...

Après une collation offerte dans un établissement voisin, le directeur Roos exposa encore aux non-initiés les buts et les tâches de la banque centrale au service des Caisses Raiffeisen suisses. Traitant toutes les affaires de banque courantes, elle est parvenue au cours des années à se créer également une



La banque Raiffeisen, Langgasse 16 à Saint-Gall, en janvier 1978.

transformation, firent preuve d'une compréhension exemplaire et acceptèrent généreusement les inévitables imixtions dans leur pacifique train de vie quotidien. Il remercia les artisans de cette belle réussite, architecte, spécialistes, artisans et ouvriers, sans oublier les membres du personnel de la Centrale appelés à collaborer.

M. Willy Homberger, gérant des immeubles de l'Union, présenta ces locaux aménagés avec soin, qui tiennent compte aussi bien des goûts et desirs de la clientèle que des impératifs catégoriques de sécurité pour les personnes et les valeurs confiées. Nos connaissances techniques étant très limitées, nous ne nous aventurerons pas dans les détails de son excellent exposé. Les photos publiées dans le corps de cet article permettront à nos lecteurs de se faire une idée précise de la bienfaisance du travail livré. Nous nous bornerons à signaler qu'à côté de 2 guichets visibles un cabinet de conférence est à la disposition des

bonne clientèle particulière en ville de Saint-Gall pour laquelle elle est tout simplement la banque de la place de prédilection. Il releva avec à propos que ces clients se recrutèrent, dans les débuts, principalement dans le rayon Langgasse/Quartier d'Heiligkreuz. Malgré les dislocations déjà citées, ces déposants et débiteurs lui restèrent fidèles : mieux encore leur cercle alla en s'élargissant sans cesse. En ouvrant une succursale à la Langgasse, la direction de la banque centrale a tenu à leur rendre hommage tout en facilitant le déroulement de leurs opérations bancaires.

Désormais, jeunes et moins jeunes de ce secteur Est de la ville trouveront « Raiffeisen » à leur porte.

M. Lehner, représentant des PTT, propriétaires de la part d'étage mise à notre disposition, apporta le salut de la direction d'arrondissement de notre grande régie nationale et émit le vœu que les relations entre les deux voisins soient toujours excellentes,



Deux guichets offrant le maximum de sécurité : verre anti-balles, dispositif d'alarme...
Mademoiselle Schai, collaboratrice du gérant, pour les besoins de la cause dans le rôle de cliente...
Son chevalier-servant : M. Xaver Weidele, gérant.

cordiales, à l'avantage et au profit de toute la population.

La gérance de la succursale est confiée à M. Xaver Weidele, jusqu'ici chef de la « Comptabilité Caisses Raiffeisen », enfant de cette Langgasse chère à son cœur, à laquelle il resta fidèle toute sa vie durant, à l'exception des quelques années consacrées à son petit « Tour de France » professionnel. Ses relations personnelles seront bénéfiques aussi bien pour la banque que pour ses clients. En quelques mots bien sentis, M. Weidele donna l'assurance que ses futurs « administrés » pourront toujours compter sur lui. Et nous ajoutons : ils profiteront de ses connaissances étendues, de sa disponibilité, de son ardent désir de rendre le maximum de services.

La succursale Langgasse 16 de la banque centrale est bien partie. Tous nos vœux l'accompagnent sur le chemin d'un avenir qui, nous n'en doutons pas, lui permettra d'atteindre les buts qui lui ont été fixés.

-PP-

* * *

La succursale Langgasse 16 de la banque centrale est considérée par les experts qui l'ont visitée comme un modèle du genre : utilisation optimale de l'espace à disposition, agencement bien conçu des installations (guichets, safes, cabinet de conférence...), isola-

tion complète du personnel derrière un rideau de sécurité infranchissable — réalisation de l'une des premières maisons du pays — dispositif d'alarme assurant une intervention rapide des forces de police en cas de besoin.

M. Joseph Roos, directeur, nous prie de convier les dirigeants de Caisses affiliées devant envisager prochainement la construction, l'achat ou la rénovation de leurs locaux de ne pas craindre le déplacement de Saint-Gall. Il chargera l'un de ses collaborateurs versé en la matière de faire en leur compagnie le tour du propriétaire, au cours duquel seront passés en revue tous les points qui doivent être examinés attentivement avant de prendre une décision définitive. Le jeu en vaut la chandelle.

Caractère...

Un homme de caractère n'a pas bon caractère... Jules Renard



Une salle d'attente accueillante...

La bourse

L'image, toujours la même, de gens qui crient plus fort les uns que les autres, des noms qui ne sont pas communs : « Nestlé, General Foods, Hachette, Sandoz, etc. », c'est à peu près tout ce que l'on sait de la bourse. Ce qui s'y fait, ce qui s'y vend, pourquoi l'ensemble du mécanisme économique sur lequel nous vivons prend naissance ici, tout cela est nimbé de mystère. Sauf pour les spécialistes, qui savent que la différence entre 12 et 12 et quart représente un gain ou une perte possible et que si l'on traite les

valeurs de Jacquemaire à telle hauteur aujourd'hui, c'est parce que la société vient de remporter une manche dans le conflit qui l'opposait à un concurrent et qu'elle va repartir à l'assaut de nouveaux bénéficiaires. Qu'il faudra bien partager !

Mais le plus étonnant pour nous qui prenons le temps avant d'engager la dépense d'un costume ou celle d'une automobile, c'est la rapidité avec laquelle tout se fait. On crie, on achète, on vend, on téléphone et, en quelques secondes, des usines, des

centaines d'ouvriers, des tonnes de marchandises, des millions passent de main en main.

Comment, pourquoi ? Ne demandons pas au dictionnaire de nous renseigner. La bourse est un lieu tellement mystérieux que tout le monde, que les rédacteurs se trompent dans leur définition : « La bourse est un édifice, un lieu public où s'assemblent, à certaines heures, les agents de change et les courtiers en valeurs pour traiter leurs affaires et réaliser leurs transactions », écrit le Quillet. Or, la bourse n'est pas toujours un lieu public. En Suisse, par exemple, c'est un lieu fermé dans lequel le public n'est pas admis. Le seul moyen de savoir comment fonctionne cette mystérieuse mais vitale mécanique, c'est de le demander à un spécialiste. Henri Plomb est ce spécialiste. Il a accepté de se prêter au petit jeu de l'interview et de répondre à toutes nos questions. Vous verrez, c'est un très bon guide.

Qu'est-ce que la bourse ?

— C'est un endroit où des acheteurs et des vendeurs peuvent se rencontrer et procéder à des échanges. Il y a autant de bourses que d'objets à échanger : il y a une bourse aux timbres, une bourse des monnaies, des bourses du coton et du cuivre, etc. Et des bourses financières réparties sur l'ensemble du monde.

— De quelle façon ?

— Partout où le besoin s'en est fait sentir. La plus grande est New York, tout le monde le sait, dans la rue du Mur (Wall Street). En Europe, Londres, Paris, Francfort, Amsterdam, Zurich, Milan, Genève, sont des grandes bourses suivies par une foule d'autres bourses moyennes ou petites.

— Qu'est-ce qui décide : on va avoir une bourse ici ou là ?

— Les transactions, le volume d'affaires. Même s'il est minuscule, pourvu qu'il existe. Nous pourrions fort bien, vous et moi, ouvrir une bourse à Savigny une fois par mois pourvu que nous soyons assez nombreux pour procéder à une transaction. Vous avez une bourse à Neuchâtel, par exemple, qui fonctionne deux fois par semaine. Elle est adaptée à une demande précise.

— Est-ce que les bourses suisses sont importantes ?

— Très importantes, oui. Le volume des affaires qui se traitent entre Zurich et Genève, ce sont des milliards tous les ans. Zurich est à peu de chose près aussi important que la plus grande bourse allemande.

— Est-ce que les bourses se répar-

tissent certains secteurs ? Par exemple, est-ce qu'on traitera toujours des valeurs de l'industrie du coton à Londres et de l'industrie du livre à Paris ?

— Les bourses traitent d'abord les valeurs des industries qui sont dans leur sphère d'influence. Si l'acier est important en Angleterre, en Allemagne, en France et dans une moindre mesure en Italie, ce sont les bourses de ces pays qui traiteront d'abord ces valeurs et il y en aura peu qui passeront par une bourse suisse. Mais, il faut le savoir, à l'exception des actions suisses, tous les grands titres européens se traitent dans toutes les bourses.

Qui investit en bourse ?

— Ah ! c'est « la » question. Ce n'est ni un petit ni un gros, c'est quelqu'un qui n'a pas besoin de cet investissement en bourse pour un avenir prévisible. Pourquoi certaines débâcles de petites gens mais de grands aussi ? C'est qu'à une époque où tous les mois la bourse montait de 6 % il fallait bien être bête pour ne pas avoir des titres en bourse. D'où la vulgarisation : 1962 d'abord, puis 1968-69 où on vivait une inflation folle. Le réveil a été sévère. Les gouvernements ont réussi probablement à bloquer cette inflation, puis le pétrole les a obligés à prendre des dispositions. Alors il y a eu des gens qui avaient besoin de 5000 francs qu'ils avaient mis en bourse et qui se sont retrouvés avec 2000 francs et ils avaient besoin des trois qui leur manquaient. Ils avaient joué et perdu. C'est qu'il faut deux stades dans l'économie. Celle d'un ménage qu'on doit à tout instant pouvoir prendre ne devrait pas être en bourse. Maintenant il y a l'économie supplémentaire : bonne affaire, héritage, lotto, qui, lui, est de l'argent libre et que le système veut qu'on mette dans le circuit.

— Bon, alors j'ai 100 francs d'économie supplémentaire. J'arrive à la bourse, qu'est-ce que je fais ?

Qui va à la bourse ?

— D'abord vous n'allez pas à la bourse, parce que vous n'y avez pas d'accès direct. C'est un lieu fermé, il faut bien insister là-dessus. Vous allez voir votre banquier et vous lui dites : « J'aimerais acheter une ou des actions ». Il choisit dans la Cote, qui est le répertoire des actions cotées, et, de concert, vous décidez d'acheter l'action X. A partir de ce moment-là, il donne un ordre à son service de bourse, qui va à la bourse et qui achète une action pour votre compte au prix de... Vous recevez ensuite un

bordereau, une facture : « Nous avons acheté en Bourse de Genève, en date du... une action au prix de... = ... francs et vous devenez actionnaire ».

— L'action reste chez le banquier ?

— Vous pouvez vous la faire livrer, mais vous pouvez la laisser en dossier comme la plupart des gens qui ne prennent pas le risque d'avoir des actions à la maison parce qu'ils ne peuvent pas contrôler les distributions des dividendes, les augmentations de capital, tout ce qui procède du fait d'être actionnaire.

— Ce contrôle est donc confié au banquier, lequel prend sa commission au passage ?

— Le banquier a deux formes de commissions : celle d'achat et de vente qui s'appelle le courtage, et puis il a une deuxième commission, le droit de garde qui est comme son nom l'indique un petit droit annuel par lequel il vous prête ses services, ses coffres-forts. C'est un droit tout à fait minime.

— En somme, la bourse n'est animée que par des gens qui sont des professionnels et qui ont obtenu un mandat ? ont passé un examen ?

— Non, ce sont des employés qualifiés d'instituts bancaires qui sont désignés par ceux-ci ; ils n'ont pas passé d'examens pour représenter leur banque à la corbeille, corbeille qui est l'endroit où l'on échange des actions et des obligations. Chaque bourse a des principes opérationnels différents. En Suisse, par exemple, c'est à la criée, le secrétaire de la bourse crie le nom et attend après avoir annoncé Nestlé, par exemple, que les banques qui sont à la corbeille décident qu'elles achètent tel ou tel titre à tel et tel prix. Si elles se mettent d'accord sur le prix elles procèdent alors à ce moment-là à une transaction notée par le secrétaire et ça devient un cours payé. Le cours payé sert de référence.

— Donc, ce sont les banques qui font la bourse ?

— Inexact : les banques sont les interprètes, sans plus, d'un échange entre l'offre et la demande. Donc, je précise bien : les banques qui ont une place autour de la corbeille en Suisse, les agents de change à Paris ou à Londres.

— Est-ce qu'il existe d'autres intermédiaires encore entre le vendeur et l'acheteur ?

Les spécialistes de la bourse

— Oui, il existe des spécialistes qui cotent un certain nombre de valeurs. A New York il y a un spécialiste qui cote 25 valeurs ou 15 valeurs ou 2 valeurs ; si ce sont des valeurs très importantes, il centralise tous les ordres

d'achat et tous les ordres de vente, « achats au mieux », « ventes au mieux », les achats limités à un prix limite et à partir de ce magma qu'il a devant lui d'achats et de ventes, il décide du cours auquel il va procéder à toutes les transactions qui concernent l'ouverture des titres.

— Alors il décide du cours ?

— Il décide en fonction de tout ce qu'il a, il marie tout ce qu'il a : achats, ventes limitées, pas limitées; il décide s'il peut traiter 20, 30 000, 50 000 actions au même cours qui est appelé cours d'ouverture. Après interviennent l'offre et la demande, c'est-à-dire que si je me mets à acheter 10 000 actions, puis 10 000 actions, puis 10 000 actions, le cours va incontestablement augmenter parce que le spécialiste qui va me les vendre devra les chercher auprès des vendeurs. Et si ces vendeurs ne viennent pas, il va chercher à les attirer en montant le prix du titre. C'est ce qui crée la hausse. Dans le sens contraire, s'il n'y a que des vendeurs et pas d'acheteurs, c'est ce qui va créer la baisse. Ça, évidemment, ce sont des notions tout à fait élémentaires parce que se greffent là-dessus des tas de gadgets qui sont d'un mécanisme assez complexe, qui sont des ordres limités. Par exemple, il y a un ordre qui s'appelle stop loss, alors : stop = arrêt, loss = perte.

— Revenons au fonctionnement matériel de la bourse : qui offre les locaux ? qui paie l'entretien de l'immeuble ?

— Le plus souvent c'est une société autonome privée qui est propriétaire du local mais ça peut être aussi indirectement la commune abritant la bourse qui met à la disposition des banquiers du coin les locaux. Bien entendu les banquiers paieront leur téléphone, mais ils devront aussi s'acquitter d'un droit de bourse — pas partout d'ailleurs, à Lausanne par exemple il n'y a pas de droit.

— A qui va ce droit ?

— A l'Etat.

— Donc, mon banquier va, avec mes 100 francs à la bourse.

— Il ne va pas avec vos 100 francs.

— Parce qu'il n'y a pas d'argent à la bourse ?

— Non, pas d'argent. On achète et on vend. Et si on fait une opération ou l'autre c'est qu'on a les moyens de la faire. Mais, bien sûr, quand demain, celui à qui votre banquier a acheté l'action pour vous, la livrera, il recevra en échange le prix de la transaction.

Pourquoi faut-il qu'il y ait un banquier ?

— Est-ce que je ne peux pas acheter moi-même ?

— Non je ne le crois pas. C'est un métier. La bourse financière, celle où l'on échange des papiers-valeurs, se fait et se défait sur la base d'informations auxquelles le public n'a, le plus souvent, pas accès.

— Qu'est-ce que ces papiers-valeurs dont vous parlez ?

— Des actions et des obligations.

— Quelle est la différence ?

— L'action, c'est un petit morceau d'une usine ou d'une affaire. En termes techniques c'est une créance contre. Si vous avez par exemple une action de 4000 francs Nestlé, c'est porté sur l'action : 4000 francs. Et ces quatre billets de 1000 francs, vous les avez prêtés à Nestlé pour qu'il travaille avec. S'il travaille bien, s'il fait des bénéfices, vous en tirerez un dividende. S'il fait de mauvaises affaires, pas de dividende. Donc, plus une affaire est solide, plus elle fait des bénéfices, et plus son action sera recherchée. Il y a d'ailleurs deux sortes d'actions. On verra plus loin pourquoi — l'action au porteur qui circule librement et l'action nominative qui est rédigée au nom de quelqu'un.

Deuxième type de papier-valeur : l'obligation. C'est la preuve que l'on vous donne quand vous avez souscrit à un emprunt. Ici vous ne possédez pas une petite partie de l'affaire. Simplement vous avez mis votre argent dans une valeur invariable et vous savez d'avance à quel taux d'intérêt.

— Pourquoi ces deux variantes puisqu'en fin de compte il s'agit toujours de demander de l'argent au public ?

— Parce que les deux formes sont très différentes. Si vous avez une obligation par exemple et que la société disparaît, vous êtes l'un des premiers à pouvoir rentrer dans votre argent. Le risque est beaucoup plus limité mais le rendement généralement moindre aussi. Tandis que si vous avez une action vous prenez le risque d'être remboursé en dernier en cas de faillite mais vous allez participer aussi beaucoup plus directement au bénéfice de l'affaire. Ce sont deux notions différentes. D'ailleurs le traitement de l'action en bourse et celui de l'obligation ne se fait pas de la même façon. Ce sont des métiers différents, des spécialistes différents.

— Pourquoi cette différence encore entre l'action au porteur et l'action nominative ?

— L'action au porteur circule librement. Elle peut être achetée et vendue par tout le monde. L'action nominative, elle, a certaines restrictions : le transfert d'une action d'un détenteur à un autre détenteur est sujet à l'approbation du conseil d'administration. Pour éviter, par exemple, que vous achetiez tous les jours 500 Nestlé. Dans 82 ans, la maison serait à vous n'est-ce pas ?

— Ça, c'est une hypothèse d'école!

— On a vu ces 20 dernières années plusieurs sociétés suisses procéder à de nouvelles augmentations de capital et au lieu d'émettre de nouvelles actions au porteur, elles ont émis des actions nominatives. C'était pour éviter que des groupes étrangers prennent la majorité. On peut imaginer General Foods prenant tranquillement, à la bourse, toutes les actions Nestlé qui se présenteraient et qui un jour déposeraient le paquet des titres sur le bureau du président en disant : « Vous êtes à nous, selon la loi démocratique qui veut que la majorité dirige ».

— Qu'est-ce qui autorise une société à émettre des actions ?

— Il lui suffit d'une décision de son assemblée générale, de faire une augmentation de capital et d'obtenir d'une ou de plusieurs banques qu'elles présentent cette action au public. Entre le public et la société il y a là les banques groupées en cartel qui garantissent l'émission, autrement on ne saurait pas si les actions sont émises. Si le public ne souscrit pas, les banques le font à sa place et ont les actions en portefeuille. Donc elles prennent un risque. Elles se font d'ailleurs rétribuer grassement pour ce risque-là : 2 % de commission, c'est énorme. Dans les emprunts, même chose : la commission de placement varie entre 2 et 2 ½ %, ce qui est gigantesque. Imaginez un emprunt de 100 millions de dollars comme on en a tous les deux jours, ça laisse quand même 2 millions et demi de dollars de commission.

— Si vous permettez, nous allons revenir à mes 100 francs. Je les ai confiés à mon banquier et je lui fais confiance. Mais au-dessus du banquier il doit bien y avoir quelqu'un qui contrôle ce qu'il fait. Après tout un banquier n'est qu'un homme.

Le contrôle de la bourse

— C'est la question du contrôle de la bourse. Alors, là ça dépend des systèmes. En Suisse il est relativement souple. C'est le secrétaire ou le président de la bourse qui est appelé à

donner son avis sur la cotation de certains titres, sur l'heure d'ouverture ou de fermeture. C'est un contrôle souple. A Paris, c'est déjà plus serré : d'abord toutes les transactions se font par les agents de change qui sont des officiers ministériels nommés par l'Etat. Je crois qu'il y en a une centaine. Au-dessus d'eux, il y a un syndicat qui doit voir toutes les opérations. De plus, chaque cours payé passe par un ordinateur. C'est très strict. Même chose à New York où le contrôle est assumé par une société para-étatique la « Security-Exchange Commission » (SEI) qui contrôle tout, absolument tout.

— Parce que le grand danger, on l'a vu, c'est que mon agent de change s'arrange avec un de ses collègues sur un cours fictif et que je paie par exemple une action à un cours qui n'est pas celui du marché.

— Oui, c'est un danger. Mais vous savez dans une bourse active il y a peu de chance pour que l'entente entre deux personnes suffise à faire un cours. Il y en a toujours une troisième qui n'est pas dans le secret et qui ne va pas laisser faire. C'est la loi de l'offre et de la demande qui domine. Je crois que le petit actionnaire est bien protégé.

Le vendredi noir de Wall Street

— Mais est-ce qu'il y a des freins quelque part dans le système ? Pour le public, la bourse ça lui rappelle le fameux « vendredi noir » de Wall Street. Est-ce qu'on est en mesure d'empêcher le renouvellement d'un pareil drame ?

— Il n'y aura sans doute plus jamais de « vendredi noir » pour un certain nombre de raisons. Et d'abord

parce qu'on a mis des freins. Par exemple on n'a pas le droit de faire monter ou descendre un titre de plus de 15 %, je crois, dans l'ensemble, d'une séance. Ceci pour éviter les trucs et les combines. Alors on ne les évite pas parce qu'on peut faire monter 3 jours de suite 15 %, ça fait 45 % et, par le jeu des pourcents accumulés, on arrive à 55 %. Et vice-versa. Mais au moins l'actionnaire aura le temps, s'il constate dans son journal le lendemain qu'on est monté de 15 %, de stopper son ordre. Il y a 7 ou 8 ans cette disposition n'existait pas. Alors c'était la jungle ! Il y a eu des coups fumants, des rachats de sociétés, où les gens achetaient, achetaient, laissaient monter le titre ; ça n'avait aucune importance, ils savaient qu'ils pourraient le revendre trois fois son prix. Donc à 15 %, le secrétaire stoppe toutes les opérations ?

— Non, il calcule 15 % sur 100 francs = 115. A 115 il est d'accord d'accepter toutes les transactions, ou à 114 mais pas à 116.

— Toutes les transactions passent par le secrétaire ?

— Toutes les transactions devraient passer, doivent être enregistrées par le secrétaire mais on n'est pas à l'abri, étant donné que ce sont des banques qui parlent entre elles de transactions sauvages, encore qu'il s'agisse d'un pourcentage absolument infime.

Les bourses sont-elles « sûres » ?

— Est-ce qu'il y a des bourses qui sont plus « sûres » que d'autres ? Par exemple est-ce que le système avec les banquiers est plus fiable que celui des agents de change ?

— Je crois que ces systèmes ne changent rien. A New York, qui reste la plus grande bourse du monde, le volume est tellement important que l'on n'imagine pas un système avec les banquiers à la corbeille. Et puis, encore une fois, banquiers ou agents de change sont les traducteurs du langage de l'offre et de la demande, rien d'autre. En revanche, il est certain que le système anglo-saxon est beaucoup plus « transparent » que le nôtre par le fait que les sociétés américaines publient tout, absolument tout. Alors que chez nous, malgré les efforts faits depuis dix ans, il y a encore un bon nombre de mystères, de choses qui ne se disent pas. Les chiffres d'affaires sont secrets, les marges du bénéfice brut sont secrètes. Aux Etats-Unis, si vous vous déplacez chez les types de Ford, vous avez droit à toutes les questions, y compris de demander à votre interlocuteur ce qu'il gagne par

an ou combien rapporte un ouvrier de la tôlerie. Il sortira un bouquin et vous dira 87 dollars 80 par semaine. Alors que si vous allez chez le plus évolué des industriels romands, M. Rinsoz qui est allé très loin dans la vulgarisation de son affaire, il ne l'aura pas.

— Et en affaires, ce qu'on cache, c'est ce qui n'est pas bon ?

— Pas forcément. Je crois que nous n'avons, tout simplement, pas la même mentalité que les Anglo-Saxons. Mais à la suite de nombreuses interventions et réclamations, particulièrement dans des assemblées d'actionnaires, le secret commence à s'écailler. Nous sommes toutefois très loin de ce qui se pratique aux Etats-Unis.

— Par exemple ?

— Par exemple, dans les prospectus d'émission d'actions. Je m'explique : vous et moi décidons d'agrandir une affaire que nous avons créée ensemble. Nous proposons par exemple d'émettre des actions pour un million. On va trouver notre banquier et on va lui dire : voilà notre bilan, voilà ce que nous faisons, nous allons faire une publicité intense sur notre affaire et les gens vont venir souscrire en masse. Le banquier vous croit ou ne vous croit pas, mais s'il vous croit il va vous soutenir. C'est-à-dire que si personne ne se présente pour acheter vos actions c'est lui qui devra les soutenir. Donc, il va être pointilleux sur le bilan, sur le prospectus qui doit renseigner vos futurs actionnaires sur notre affaire. Or ce prospectus en Suisse est pratiquement libre. Il suffit que le banquier mette son nom au bas du document comme étant celui qui dirige le syndicat d'émission pour que ça passe. Alors qu'aux Etats-Unis, d'abord au lieu d'avoir six pages il en a 47. Et puis tout, absolument tout, est contrôlé. Si vous indiquez un chiffre d'affaires il sera contrôlé jusqu'au centime.

— La bourse est donc plus populaire aux Etats-Unis qu'en Europe.

— Absolument, c'est l'histoire vraie du chauffeur de taxi qui vous dit : « Le Dupont de Nemours a baissé d'un quart ». Vous pouvez être tranquille que s'il vous en parle c'est parce qu'il aura acheté une vingtaine d'actions et que vous n'êtes pas tombé sur le bon jour. Autrement dit, vous auriez intérêt à augmenter le pourboire !

Lisez et faites lire

Le Messenger Raiffeisen



Tour ancienne à Valeyres-sous-Rances

Est-ce qu'on a fait quelque chose en Europe pour essayer de rendre la bourse aussi populaire ?

— Oui, bien sûr. On a distribué des bons de jouissance, notamment dans la grande industrie chimique suisse. Mais incontestablement ce sont les Allemands qui ont fait le plus dans ce domaine en distribuant à leurs employés des actions gratuites ou payantes à un taux de faveur. Mais frappées par un embargo de trois ans. Est-ce que c'est un bon moyen de populariser la bourse ? est-ce qu'au bout de trois ans les employés n'auront pas besoin d'argent, donc de vendre leurs actions à un gros actionnaire qui, lui, va manier tous les petits ? C'est très difficile de le savoir sauf si vous aviez des actions nominatives et encore, il y a là des échanges contre lesquels vous ne pouvez pas vous opposer.

— On a parlé du « vendredi noir » tout à l'heure. Est-ce qu'on est vraiment sûr qu'une pareille catastrophe ne surviendra plus ?

— On n'est jamais sûr, en matière financière comme dans le reste. Etre sûr c'est le meilleur moyen de se tromper. Regardez ceux qui, voici un siècle, étaient sûrs que le chemin de fer n'était pas un moyen de transport d'avenir. Revenons à votre « vendredi noir » de 1929. D'abord ce n'est pas un jour et un fait uniques. C'est la suite d'un tas d'autres choses. Un nombre de chômeurs important, des taux d'intérêt élevés, l'argent rare, la planche à billets ne fonctionnant pas alors qu'il fallait la faire fonctionner, des sociétés en faillite, ne payant pas leurs créanciers, qui eux-mêmes deviennent serrés et ne paient pas leurs banquiers qui, n'encaissant plus, ne peuvent plus prêter d'argent. D'autre part, les cours de la Bourse de New York avaient grimpé parce que, pour ceux qui économisaient de l'argent, c'était la seule façon de le placer. La confiance s'était évanouie et le dernier recours semblait de posséder un petit morceau de la General Motors par exemple. Donc, le peu d'argent qu'il y avait affluait sur des titres qui étaient déjà surestimés parce que trop recherchés. Mathématiquement ce courant-là devait se retourner. D'ailleurs il ne s'est pas retourné seulement le « vendredi noir » mais trois ou quatre fois avant déjà. Et parce qu'il n'y avait pas de frein ni à la hausse ni à la baisse on a laissé descendre des titres de 120 dollars à 4 dollars. Les gens vendaient, vendaient, en disant : « J'aime mieux toucher 4 dollars aujourd'hui que rien demain. »

C'était la débâcle. Et la bourse a mis un temps fou pour se relever.

— En dehors de ce frein des 15 % en hausse ou en baisse est-ce qu'il y a d'autres garde-fous ?

— Oui, fermer la bourse, 15 jours, un mois, le temps que ça se calme.

— Même si ça bloque toute vie économique ?

— Bien sûr. Encore que nous ne sommes plus dans les conditions de 1929, donc l'urgence d'une telle mesure serait moins évidente parce que l'actionnariat est plus large, parce qu'il y a des organisations privées très importantes comme les fonds de pension, les assurances, les sociétés paragonnementales qui peuvent se porter acheteurs. Et à partir de ce moment-là il n'y a plus de baisse.

— Est-ce que ce n'est pas un peu dangereux comme roue de secours ?

— Pas ici, mais aux Etats-Unis certains groupes ont une influence démesurée. Dans l'affaire de la ville de New York qui était au bord de la faillite, il a suffi d'une phrase du président du syndicat des enseignants — il y en a probablement 300 000 seulement dans la ville — engageant ses affiliés à souscrire pour qu'on trouve 500 millions comme ça, tranquillement. Imaginez le syndicat des camionneurs, des journalistes, des pompiers, chacun ayant sa propre caisse de pension se portant eux aussi à la rescousse ! Naturellement, on peut imaginer que tous ces gens n'achètent pas. Alors là, bien sûr, il faut suspendre les transactions mais tout de suite surgirait, je pense, une bourse parallèle encore plus dangereuse parce que moins organisée, moins contrôlée.

Une bourse parallèle ?

— Ça existe ?

— Je crois que Beyrouth a été suspendu pendant six mois parce qu'on tirait des coups de feu dans le quartier de la bourse, ce qui n'est bon pour personne. Acheteurs et vendeurs se sont réunis dans un bistrot et ils ont recomposé le vieux schéma boursier avec l'optimiste qui achète à 20 francs des actions cotées 120 et le pessimiste qui vend à 20 francs parce qu'il pense que c'est fichu. Ça a toujours existé.

— Est-ce que le poids des caisses de prévoyance en Suisse pèse sur la bourse ?

— Elles peuvent acheter des actions mais peu. En fait, s'il y avait un coup dur, les grandes banques prendraient la relève, c'est l'évidence.

Bourse + confiance

— Donc je peux mettre mes 100 francs en toute confiance en jeu ?

— Dans la mesure où vous n'en aurez pas besoin demain, absolument. La période est d'ailleurs favorable puisque depuis plusieurs mois la bourse remonte. (Ce qui était le cas au moment de la composition de cet article. Réd.)

— C'est un signe que la confiance existe. Vous savez, la bourse ce n'est pas seulement un thermomètre des cours, c'est aussi un baromètre de la confiance que les gens ont dans leur économie. Et jusqu'à présent aucun système politique n'a réussi à s'en passer.

Propos recueillis par Robert Curtat.

(N.B. — *Les sous-titres sont de la rédaction.*)

Séminaire du 75^e anniversaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Cette année, l'Union suisse fêtera donc le 75^e anniversaire de sa fondation. Dès ses débuts, le mouvement Raiffeisen a été confronté à de continuels changements dans les domaines de la politique et de l'économie comme sur le plan social. Il s'en est tenu aux traditions transmises lorsque celles-ci se sont avérées bonnes, demeurant toutefois ouvert à toute innovation compatible avec les principes raiffeisenistes.

La célébration d'un anniversaire n'est pas seulement un acte du souvenir, mais aussi l'occasion de faire le point. A cette fin, l'Institut des sciences bancaires de l'Ecole des hautes études économiques et sociales de Saint-Gall organise, en collaboration avec nous, un séminaire, au cours duquel des représentants du monde de la science et des affaires analyseront le rôle actuel du mouvement Raiffeisen.

Le nombre de places disponibles étant assez limité, nous avons malheureusement dû réduire la participation à deux délégués par Caisse affiliée et été contraints d'effectuer les réservations dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

La plupart des conférences étant données en langue allemande, la traduction simultanée en français sera confiée à des interprètes de métier.

Voici le **programme** de ces journées :

Judi, 6 avril

09.45 - 10.00

Ouverture par le Recteur de l'Ecole des hautes études économiques et sociales de Saint-Gall

10.00 - 10.15

Souhaits de bienvenue de M. Robert Reimann, président du Conseil des Etats, président du conseil d'administration de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, Wölflinswil

10.15 - 10.45

Exposé introductif de M. Willi Geiger, professeur, conseiller d'Etat, Saint-Gall :
« **L'idéal coopératif et l'Etat** »

11.15 - 12.15

Conférence de M. Oswald Hahn, professeur à l'Université de Nuremberg :
« **La position des banques coopératives sur le plan international** »

14.00 - 14.45

Conférence de M. Léo Schuster, professeur à l'Ecole des hautes études économiques et sociales de Saint-Gall :

« **Situation et possibilités de développement des Caisses Raiffeisen au sein du système bancaire suisse** »

14.45 - 15.30

Conférence de M. Arnold Edelmann, directeur de l'administration centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, Saint-Gall :

« **Les conceptions coopératives de Raiffeisen correspondent-elles toujours aux réalités des temps présents ?** »

16.15 - 17.00

Conférence de M. Théo Braun, président de la Confédération nationale du Crédit mutuel français et de la fédération d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté, Strasbourg :

« **La doctrine et la force du crédit mutuel** »

Vendredi, 7 avril

09.00 - 09.45

Conférence de M. Hellmuth Klauhs, directeur général de la Banque centrale coopérative, Vienne :

« **Les tâches spéciales de la Banque centrale coopérative et la façon de les accomplir avec succès** »

09.45 - 10.15

Conférence de M. Joseph Roos, directeur de la banque centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, Saint-Gall :

« **La banque centrale au sein de l'organisation Raiffeisen suisse** »

10.15 - 11.15

Exposés succincts de M. Alfred Frey, président de la Caisse mutuelle des Enseignants du Bas-Rhin, Strasbourg et de M. Joseph Bachmann, gérant de la Banque Raiffeisen, Olten. Thème général :

« **Possibilités de collaboration entre les Caisses Raiffeisen locales et l'Union centrale** »

11.30 - 12.15

Conférence de clôture de M. Leo Schürmann, professeur, directeur général de la Banque nationale suisse :

« **Institut d'émission et politique conjoncturelle** »

12.15 - 12.30

Conclusion par M. Arnold Edelmann, directeur, Saint-Gall

A Lausanne, du 3 au 15 mai :

KID 78, Salon International de l'Enfance et de la Jeunesse

Créé l'an dernier avec un vif succès par le Comptoir Suisse, le Salon international de l'Enfance et de la Jeunesse ouvrira ses portes de la veille de l'Ascension au lundi de Pentecôte, soit du 3 au 15 mai, à l'enseigne de KID 78. Soutenu par les Autorités fédérales et cantonales, par la Ville de Lausanne et les Associations faitières nationales et internationales, ce Salon occupera, sur 40 000 m² de superficie, l'aile nord et l'aile sud du Palais de Beaulieu, ainsi que ses jardins et ses terrasses de plein air. S'adressant aux familles, il présentera aux parents, enfants et adolescents tous les biens d'équipement conçus pour la jeunesse et traitera quatre thèmes importants dans les nombreuses expositions thématiques qui animeront de démonstrations ses halles commerciales.

Education : Nous retrouverons l'UNICEF présentant la 4e Exposition mondiale de photographie consacrée aux enfants de notre monde, et découvrirons l'Aide suisse à l'enfance grâce à la Direction pour la coopération de l'aide humanitaire (DDA), collaborant en ces domaines avec la Commission nationale suisse pour l'UNESCO.

Santé : L'accent sera mis sur la prévention des maladies par l'active participation de la Société suisse des pharmaciens, sur l'instruction aux premiers secours sous l'égide de la Société médicale suisse des premiers secours et de sauvetage, sur la prévention des accidents par la Police lausannoise.

Instruction : Sous le patronage de l'OFIAMT et de l'Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle, grâce à une Exposition collective intitulée « Carrefour des métiers », parents et enfants pourront comparer les perspectives d'avenir de l'ensemble des métiers pratiqués dans notre pays. De leur côté, Pro Infirmis, la Fédération suisse des Associations de parents de handicapés mentaux, la Fondation suisse en faveur de l'enfant

infirmes cérébraux et les Services cantonaux de protection de la jeunesse développeront le thème de la réintégration de l'enfant handicapé. Une place importante sera de surcroît réservée, à KID 78, à l'enseignement privé.

Loisirs et culture : La ludothèque, le jeu éducatif, le modélisme, la créativité et la communication musicales, la bibliothèque et l'imagerie formeront autant de points de rassemblement des jeunes et de leurs parents. Comme l'an dernier, tous les sports pourront être pratiqués dans les halles sud ou sur des emplacements spécia-

lement équipés. Enfin, KID 78 accueillera la Finale du Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse, organisé par la Tonhalle de Zurich, les Jeunesses Musicales de Suisse et la Société de pédagogie musicale.

Tel s'annonce, en ce début d'année, attrayant et bien revêtu, KID 78, qui recevra, durant ses treize journées, dans les salles du Palais de Beaulieu, de nombreux congrès et réunions de parents, de jeunes et d'éducateurs, en provenance de Romandie et de Suisse alémanique.

SP

Les hôtes d'honneur du 59^e Comptoir Suisse

Le 59^e Comptoir Suisse ouvrira ses portes du 9 au 24 septembre prochain. Aux côtés de ses 2500 exposants suisses, industriels, agriculteurs, artisans et commerçants, la 59^e Foire d'automne de Lausanne aura le privilège d'accueillir, au titre d'hôtes d'honneur étrangers, trois pays, partenaires commerciaux de la Suisse : l'Autriche, le Pakistan, la Colombie, et, à celui d'hôte d'honneur national, le canton de Fribourg.

L'Autriche, dont un premier pavillon officiel remonte à l'année 1959, se présentera, sous le haut patronage de son Ambassadeur à Berne, S.E. M. Hans Thalberg, en une exposition gouvernementale dont elle a confié la responsabilité à son Délégué commercial à Zurich, M. le Dr F. Koch. Cette exposition, qui occupera, comme en 1959, le pavillon de l'Entrée principale de la Foire, mettra l'accent sur l'action commune de l'Autriche et de la Suisse au sein de l'AELE, ainsi que sur la diversité des relations économiques et culturelles entretenues directement de pays à pays dans un climat d'estime et d'amitié.

Le Pakistan, lui aussi, fut accueilli une première fois à la Foire de Lausanne, en 1966. Il nous revient douze ans plus tard, privé du Bangladesh, mais ayant consolidé son économie et développé les marchés à l'exportation de son artisanat, en une très remarquable participation officielle qui sera présentée au pavillon de la Grande-Avenue et dont

son Ambassadeur en Suisse, S.E. M. Mohammad Yusuf Buch, assume la présidence d'honneur.

Nombreux sont les pays de l'Amérique de langue latine qui, par leur participation officielle au Comptoir Suisse, ont manifesté l'intérêt qu'ils portent au développement de leurs échanges avec notre pays. Cette année, c'est au tour de la Colombie à prendre la relève. Sous la direction du Fonds National de Promotion des Exportations (PROEXPO) et le haut patronage de son Ambassadeur à Berne, S.E. M. Léon Colmenares, son exposition officielle occupera le pavillon d'honneur du rez-de-chaussée du Corps central du Palais de Beaulieu.

L'heureuse et combien populaire tradition des participations cantonales se renoue, cette année, par la présence de Fribourg en la grande Salle des congrès. Patronné par son Gouvernement, notre voisin et ami se présentera à Lausanne, en une exposition économique agrémentée de grands spectacles, sous la direction de M. André Genoud, Secrétaire général à la Direction de l'intérieur, de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, avec d'ores et déjà, la promesse d'une mémorable Journée fribourgeoise, le samedi 23 septembre prochain.

SP

Proverbe chinois

Le sage se demande à lui-même la cause de ses fautes, l'insensé la demande aux autres.

Le dernier printemps

Le film de Henry Brandt évoque en images saisissantes le problème de la vieillesse : assumée avec courage et dignité par les uns, subie avec aigreur par d'autres, les conditions de famille et de santé jouant dans chaque cas un rôle décisif. On n'oubliera pas la physionomie rayonnante de l'ancien conseiller aux Etats Frédéric Fauquex, qui malgré les infirmités a exprimé sa confiance et son optimisme.

Henry Brandt a recueilli aussi les déclarations des jeunes, parfois empreintes de la cruauté inconsciente de cet âge : peut-être ne font-ils que répéter les remarques désabusées des adultes.

Mais à l'occasion des fêtes de Noël, des classes et des groupes d'enfants sont venus apporter de la joie dans les maisons de repos et dans les homes pour personnes âgées. Ils ont offert quelques instants de bonheur et de douce émotion, et ce contact les a certainement fait réfléchir.

Il n'en reste pas moins que, malgré la qualité de l'accueil offert dans ces maisons, le problème de la vieillesse reste posé. Il s'est avéré que, en développant l'organisation des repas à domicile et des aides familiales, on peut permettre aux personnes âgées de demeurer le plus longtemps possible dans le cadre qui leur est familier. Mais, les conditions d'existence actuelles permettent de moins en moins aux vieillards d'achever leur existence au sein de la famille, dans l'atmosphère patriarcale qui fut longtemps celle des villages et des campagnes. Et on évoque cette grand-mère dont parle avec respect Gonzague de Reynold : « ... elle est dans la maison comme une conscience... quand elle parle, c'est qu'il le faut ! »

Saluons au passage le personnel des maisons hospitalières, où tant de nos frères âgés vivent dans la quiétude leurs dernières années. Et méditons

Tabacs

	et cigares	le kg.
	Tabac populaire	14.40
	« Bureglück »	15.40
	« Montagnard »	17.—
Von Arx - Tabacs	100 Brissagos	31.—
5013 Niedergösgen	200 Habana	33.70
(Soleure)	Retour en cas de non-convenance.	
Tél. (064) 41 19 85		

aussi cette remarque de deux infirmiers noirs, et notée par Henry Brandt : « Chez nous — en Afrique — ces problèmes ne se posent pas ! »

On eût désiré voir le cinéaste s'étendre un peu plus sur les cas heureusement nombreux, de vieillesse sereinement assumées, consacrées à autrui ou à des hobbies enrichissants : lecture, méditation, peinture, voyages...

Quelle que soit la sécurité que procurent les rentes AVS, plusieurs des personnes interrogées ont tenu à sou-

ligner que la possession d'une modeste épargne, acquise au cours des années laborieuses, apporte une indépendance précieuse, une tranquillité d'esprit, jointe à la fierté légitime de pouvoir faire face à l'imprévu sans aide extérieure.

« Je voudrais — écrit quelque part La Fontaine — qu'on sortît de la vie ainsi que d'un banquet, remerciant le maître des lieux de son accueil et des bienfaits reçus ! »

A. P.

Redevances de droits d'auteur SUISA pour exécutions et émissions musicales

L'Union suisse des Caisses Raiffeisen, Saint-Gall, a conclu un contrat d'autorisation avec la SUISA, Société suisse de gestion de droits d'auteur relatifs aux exécutions et émissions de musique, Zurich, selon lequel l'Union règle, jusqu'à nouvel avis, les redevances de droits d'auteur pour les Caisses et Banques Raiffeisen qui lui sont affiliées. Il en résulte donc que les Caisses Raiffeisen n'ont plus aucune autorisation préalable à demander à la SUISA, ni redevances de droits d'auteur à payer en cas de manifestations musicales. Cette convention est entrée en vigueur le 1er janvier 1978.

Les deux principales conditions de cette convention sont les suivantes :

Art. 1

En vertu de la concession qui lui a été donnée par le Conseil fédéral pour la gérance de droits d'auteur, au sens de la loi fédérale du 25 septembre 1940, la SUISA accorde à l'Union, ainsi qu'à ses sections* et sous-sections, l'autorisation d'exécuter elles-mêmes ou de faire exécuter par des musiciens ou chanteurs engagés, les œuvres musicales non théâtrales appartenant à son répertoire aussi souvent qu'elles le désirent, à l'occasion de ses manifestations.

Art. 2

L'autorisation accordée à l'art. 1 ne comprend pas :

a) Les manifestations que l'Union,

ses sections et sous-sections organisent en commun avec des tiers (par exemple avec d'autres sociétés non affiliées à l'Union).

- b) Des concerts de musique sérieuse, des représentations de ballets, de festivals, des concerts de jazz, des tours de chant, des spectacles de revue, de cabaret ou autres manifestations similaires avec orchestres ou solistes de renommée internationale.
- c) Les exécutions musicales organisées par des établissements publics (restaurant, bar, hôtel, etc.) appartenant à l'Union, à ses sections ou sous-sections.
- d) L'activité musicale de : yodleur-clubs, chorales, orchestres, etc. créés dans le cadre d'une section ou sous-section.
- e) Les projections de films sonores avec entrée payante.
- f) Les manifestations musicales qui ont lieu en dehors de la Suisse et de la Principauté du Liechtenstein.

Nous prions les Caisses et Banques Raiffeisen d'en prendre note.

* Ndlr : Nous remercions très sincèrement SUISA Lausanne de l'excellente traduction.

En ce qui concerne le mouvement Raiffeisen, les Fédérations régionales et les Caisses affiliées sont les sections et sous-sections dont il est fait mention ci-dessus.

-pp-

Notes et images

Chabrey (Vully) mi-novembre

Gros vent froid précurseur de l'hiver. Nous arrivons devant une ferme pour acheter des poires. De belles poires « Curé » déposées par plateaux dans la paille d'une petite étable désaffectée. Cela sent bon partout. Deux jeunes hommes rentrent, avec tout leur équipement militaire, d'un « cours de répétition ». Ils rentrent dans leur maison, soulageant ainsi le père qui vient de passer trois semaines très chargées, étant seul pour accomplir tout le travail de la saison.

Le long corridor de la ferme débouche dans une cuisine claire et accueillante. Sur le banc d'angle, un chat tricolore est assoupi profondément.

Hermenches, janvier

Le petit fourneau en catelles de l'étagé brûle doucement. Sur les étagères des lits nos chats dorment comme des noyés. L'un est même dessous : on voit parfois dépasser ses pattes grises ou son museau. C'est un chat cendré, très affectueux, né au mois de septembre passé. L'instituteur du village nous a dit un jour que c'était un « tsa fuma » (un chat fumé).

Toujours l'hiver

Milieu de février. Malgré l'accroissement sensible des jours, encore les hauts murs de neige, les routes brillantes et les enfants qui se lugent en riant sur l'ancien chemin creux. Un chemin bordé de hauts noisetiers où se blotissent les merles. Retrouvé cette lettre de mon grand-père, datée du 27 mai 1954 : « L'hiver 1894-1895 a été un hiver des plus longs dans mes souvenirs : au mois de mars encore, à L'Isle, les hommes remuaient la neige pour rien. La Commune ne pouvait plus les payer et il y avait trop de neige dans les bois pour pouvoir travailler. »

Ici, même pays âpre où le printemps est long à venir. Et cependant, à cause de cela, mystérieusement relié à tous ceux-là qui nous ont précédés.

AD

Pour tous vos imprimés



Grafipress
Av. de Longemalle 9
1020 Renens

Cours d'instruction pour les gérantes et les gérants de la Fédération de Fribourg romand



A l'occasion des inspections annuelles, les réviseurs trouvent parfois, lors de l'examen des dossiers de garantie des nouveaux prêts et crédits, des actes d'engagement, de crédit et de nantissement, des notifications et avis de cession incomplets, défectueux ou établis sur des formules périmées. Ils sont ainsi obligés de demander la confection et la signature de nouveaux documents, ce qui implique une seconde intervention auprès des personnes engagées, au grand plaisir des deux parties : clients et gérants...

M. Jean Klaus, réviseur, fribourgeois à double titre de par son certificat d'origine et de par son champ d'activité professionnelle, est un homme minutieux, qui apprécie le travail bien fait. Aussi, à l'occasion d'une séance du comité fédératif, se permit-il de suggérer que la fédération organise un cours d'instruction entièrement réservé au sujet « Formalités à accomplir lors de l'octroi de prêts et crédits », avec modèles à l'appui.

Le président Blanc, gérant de bonne race lui aussi, proposa à l'Union suisse de préparer un dossier complet de ces documents. Il est vrai qu'un volumineux classeur avait été mis au point dans le courant du printemps 1977 déjà, à l'intention des participants aux séminaires saint-gallois réservés aux nouveaux gérants. Il suffisait donc de réviser, (déjà, car tout « bouge » en matière de crédit !), de compléter ou de modifier, là où cela s'avérait nécessaire, les données rassemblées antérieurement.

La réalisation de cette idée fut mise en chantier sans tarder. Et c'est ainsi qu'à fin novembre dernier le comité fédératif pouvait convier les gérants et les gérantes à un séminaire d'un jour. Il eut lieu le samedi 10 décembre 1977 au restaurant de l'Escale à Givisiez.

Convoquer un cours d'instruction quelques semaines seulement après l'assemblée annuelle de délégués pouvait paraître une gageure. La participation exemplaire a confirmé que nos gérants sont animés du désir de se perfectionner sans cesse et que pour atteindre ce but ils savent se soumettre à certaines obligations.

En effet, des 61 Caisses de Fribourg romand, 53 répondirent à l'appel. Geste apprécié : deux membres du comité de la fédération, qui n'étaient donc pas directement concernés, étaient présents, soit MM. Marcel Demierre et Paul Brodard, présidents des Caisses de Marly et de La Roche.

Aussi est-ce avec une légitime fierté qu'à 8 h. 35 (le quart d'heure fribourgeois avait été ramené à 5 minutes pour la circonstance) le président de la fédération, M. Willi Blanc, put ouvrir ce cours. Il le fit avec sa gentillesse et son tact habituels, relevant au passage les motifs qui avaient incité le comité à demander qu'il soit organisé sur place, donc dans le canton. Le secrétaire de l'Union suisse apporta le salut et les félicitations de la direction de l'administration centrale et mit l'accent sur la valeur de ce dossier qui sera désormais le vademecum, le bréviaire des gérants pour tout ce qui est formalités dans le domaine du crédit.

M. Pierre Methez, réviseur, chargé au début de l'année 1977 de la confection de ce classeur, fut le moniteur de la journée. Il remplit sa mission en connaisseur, à la satisfaction générale. Retenons que cette serviette ne contient pas uniquement les formules en usage. A chaque chapitre, tous les renseignements utiles sont donnés. Citons les principaux titres :

- Prêt hypothécaire garanti par une cédula ou une obligation hypothécaire
- Prêt à terme (avec nantissement d'un titre hypothécaire)
- Crédit en compte courant garanti par une cédula hypothécaire
- Reprise de dettes hypothécaires
- Nantissement de papiers-valeurs
- Prêts sur cautionnement

- Prêts garantis par la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse
- Prêts aux collectivités de droit public (communes, paroisses...)
- Prêts sur cession de subventions, de créances, de salaires.

La discussion fut largement utilisée aussi bien au moment de la présentation de formules déterminées que lors de la récapitulation faite chapitre par chapitre.

Ce n'est qu'à 11 h. 30, soit après 3 heures de délibérations ininterrompues, au cours desquelles les participants firent preuve d'une extraordinaire attention et d'un intérêt constamment en éveil, que M. W. Blanc put mettre le point final à la première partie de la journée.

Agréable surprise : M. Francis Mottet, apporta à un auditoire ravi le cordial salut de la Caisse Raiffeisen de Givisiez, dont il est le secrétaire, institution qui avait, quelques mois plus tôt, fêté le 75^e anniversaire de sa fondation, rappelant ainsi aux coopérateurs de tout le pays que c'est dans cette commune fribourgeoise progressiste que la première « Raiffeisen » de Suisse romande vit le jour. Noblesse oblige : La Caisse du lieu offrit l'apéritif qui fut fort goûté et longuement apprécié... Merci à ses dirigeants pour ce témoignage de sympathie.

Un excellent repas, très bien servi, permit de prendre un bain de jouvence dans cette bonne ambiance raiffeiseniste qui est toujours l'une des caractéristiques de nos rencontres périodiques. A 14 h. précises, M. Willi Blanc ouvrit la seconde partie administrative consacrée entièrement à la discussion et à l'étude de problèmes d'actualité. Ce fut une véritable foire aux idées, à laquelle une heure plus tard le président Blanc — qui fut un maître de cérémonie parfait — dut mettre le point final, la salle ayant été mise à disposition jusqu'à 15 heures seulement. Ce second acte officiel confirma lui aussi le souci évident des gérantes et des gérants de parfaire leurs connaissances afin de toujours mieux servir les Caisses qui leur sont chères.

Journée de travail sans faste, mais heures reconfortantes qui permettent d'affirmer que les destinées des Caisses Raiffeisen de ce sympathique pays fribourgeois sont en bonnes mains.

-pp-

Antiquaires, rendez-nous nos charrues

Les nutritionnistes verront dans le nouveau Plan alimentaire de la Suisse en temps de crise un excellent moyen de modifier les habitudes alimentaires. Nous mangeons trop, trop riche et trop gras : le plan ramène de 3300 à 2370 les calories quotidiennes, il met l'accent sur les productions végétales, la pomme de terre en particulier, restreint la viande, le sucre, les matières grasses. Alimentation saine garantie, dit le document fédéral. Les consommateurs devront faire des efforts.

Les agriculteurs aussi. Considérables même. Tenez, en montagne par exemple, où l'extension des terres ouvertes augmente de 190 %. Mais là-haut, on a vendu les charrues aux antiquaires, les productions sont four-

ragères, le parc de machines adapté à un système herbager. Alors ? L'augmentation de 190 % appelle des mesures d'incitation, un rééquipement, un attrait sérieux pour la culture des champs afin que les montagnards se lancent. Eux, ces demi-paysans par la force des choses, à qui certains voudraient supprimer toute aide fédérale parce qu'ils travaillent le sol à temps partiel, alors même que la complémentarité des activités en altitude est une condition du maintien de la vie économique en montagne.

La nécessité de maintenir chez nous un état de préparation à l'autoapprovisionnement alimentaire n'est pas contestée. Il reste à soutenir politiquement le plan et les moyens.

GO (Cria)

Norvège	2,6
Autriche	1,4
Danemark	1,2
Grande-Bretagne	0,9
Japon	0,8
Italie	0,5

A notre connaissance du moins, ces résultats ne sont jamais présentés par les grands pétrisseurs de l'opinion publique. Pourtant, ils mériteraient d'être relevés, car la force d'expression de cette générosité personnelle est remarquable à double titre : d'abord, elle est certainement plus directe et plus efficace, ensuite elle est accordée de plein gré, librement, sans calcul ni arrière-pensée ou espoir en une quelconque compensation...

Cette assistance personnelle substantielle n'est-elle pas plutôt une manifestation indirecte de la réticence, voire de l'aversion du peuple suisse pour les grandes opérations de secours organisées à l'échelon national ou multinational ?

-pp-

Le citoyen suisse et l'aide au développement

Plusieurs fois par année, communiqués de presse savants et commentaires fouillés d'éminents correspondants de journaux à Berne ou en d'autres capitales nous laissent entendre ou comprendre que l'effort consenti par la Confédération en faveur des pays du Tiers monde est sensiblement plus modeste, plus faible que celui des autres pays industriels. Précisons qu'il s'agit de l'assistance accordée officiellement par les gouvernements. De là à conclure que cette évidence est l'expression d'une certaine avarice helvétique, il n'y a qu'un petit pas franchi assez allégrement par quelques pigistes en mal de copie.

Et pourtant...

Une enquête faite en 1976 par l'organisation de coopération et de développement économique, l'OCDE, redore un peu notre blason, côté générosité envers nos frères moins bien lotis. Le petit tableau ci-dessous donne la liste, réconfortante pour nous, de l'aide privée (donc des dons faits par les citoyens à titre personnel) de douze pays du monde, exprimée en dollars américains et par habitant. La Suisse s'y trouve au premier rang!

Aide individuelle au développement	En dollars américains et par habitant
Suisse	5
Suède	4,7
USA	3,7
République féd. allemande	3,3
Canada	2,9
France	2,8



Belle demeure à Mont-sur-Rolle

Les coffres-forts

Les coffres-forts sont des meubles spéciaux, destinés à protéger leur contenu contre les cambrioleurs et le feu. Si l'aspect « protection feu » est important dans la définition d'un coffre-fort, ce n'est pas là son but principal.

Si un coffre-fort a des parois défensives garnies de métaux ou d'alliages métalliques en épaisseur suffisante (il en existe beaucoup), *il ne peut plus avoir la prétention de résister à un incendie*. Il devient alors un véritable four, qui absorbe les calories extérieures et les transmet à l'intérieur par l'intermédiaire des masses métalliques.

Il faut donc être très prudent quant à la *valeur réelle* d'un coffre-fort face à un incendie. L'entreprise spécialisée connaît bien ces problèmes et pour cette raison offre en plus une gamme d'armoires et de classeurs réfractaires et ignifuges *spécialement conçus pour la protection des documents (papiers ou supports magnétiques) contre le feu*.

Bien souvent, les termes : « blindage » ou « coffre-fort blindé » sont mal employés, donc mal compris du public. Pour lutter contre les cambrioleurs, on utilise souvent, dans les

structures défensives des paroisses, « un blindage », qui la plupart du temps, est en acier très dur, à haute teneur en manganèse (12 à 13 %).

D'autres matériaux peuvent être utilisés. On dira donc qu'un coffre-fort est blindé ou qu'il ne l'est pas, selon qu'il possède ou ne possède pas cette structure défensive. Ce n'est pas sous l'aspect « protection contre le feu » qu'un coffre-fort doit donc être défini ou retenu.

Enfin un coffre-fort doit être *un ensemble homogène : les 6 faces doivent être strictement les mêmes.*

Extrait du numéro 1/1977 de la revue « rénovation », bulletin du propriétaire paraissant 6 à 8 fois par an,

en plusieurs éditions, telles que : Région Genève, région Vaud... Ce numéro a été aimablement mis à notre disposition par Publicité Zuber S.A., chemin de Prellionnaz 1, 1110 Morges.

Désireuse d'offrir aux Caisses affiliées des coffres-forts garantissant la plus grande sécurité possible, l'Union suisse est, depuis de longues années, en relations suivies avec quelques premières maisons du pays, dont les meubles ont jusqu'ici donné entière satisfaction.

Pour tout renseignement complémentaire utile, prière de s'adresser à la direction de l'Administration centrale de l'Union suisse.

-pp-

per que M. Maxime Galeuchet, restaurateur, allait nous servir.

Inutile d'ajouter que la soirée, animée par quelques amateurs bénévoles, se poursuivit dans la joie et la gaieté. Merci à tous et à chacun. (ja)

Vermes

Vendredi, 3 février, les membres de la Caisse Raiffeisen et leurs conjoints étaient invités à participer à l'assemblée générale. Celle-ci a eu lieu en présence de 125 personnes, sous la présidence de M. Augustin Fleury.

Après les souhaits de bienvenue, le président fait observer un instant de silence à la mémoire de 3 membres qui nous ont quittés depuis la dernière assemblée : MM. Gustave Schaller, Ernest Rais-Monnerat et Gilbert Rais.

Du rapport présidentiel et de l'exposé du caissier, M. Marcel Aubry, retenons ce qui suit : Cette coopérative d'épargne et de crédit est forte de 110 membres. Le bilan au 31 décembre écoulé totalise plus de 4 millions de francs (augmentation 17%) et le roulement dépasse les 10,5 millions. Le bénéfice de 1977 porte la réserve à 99 000.- francs.

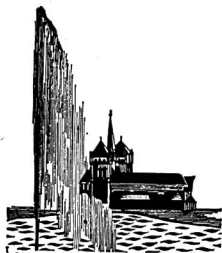
Après le rapport du conseil de surveillance, présenté par M. Gustave Bindy, président, les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Au chapitre des élections, signalons que tous les membres des comités ont été réélus pour 4 ans. Comité de direction : MM. Augustin Fleury, président; Oscar Lachat, vice-président; Charles Buchwalder, secrétaire; Marcel Bindy et Jean Steiner, membres. Conseil de surveillance : MM. Gustave Bindy, président; Gérard Wolff, vice-président; Narcisse Cattin, secrétaire.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, chacun est convié à un succulent repas préparé, comme habituellement, de main de maître par M. Germain Vogel, cuisinier. Que tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette soirée soient vivement remerciés. Les participants ne représentaient pas moins du tiers de la population de Vermes !

Nouvelles des Caisses affiliées

Genève



Jussy

Les comptes de l'exercice 1977 viennent d'être clôturés.

Ils se présentent, en fonction de la conjoncture actuelle, sous un jour très favorable.

Le chiffre d'affaires, en relation avec une année agricole moyenne, a atteint le total de Fr. 25 088 607,60.

Le bilan est resté stationnaire et se fixe à Fr. 6 679 821,25.

Le bénéfice est de Fr. 23 929,70. Il est versé en totalité aux réserves qui, après cette opération, sont portées à Fr. 374 619,15.

Les parts sociales toucheront un intérêt brut de 6%.

L'activité de la Caisse a été, une fois de plus, très fructueuse et les habitants de Jussy sont invités à utiliser toujours davantage les services de cette institution locale qui termine brillamment son 39^e exercice.



Jura

Courtemaîche

Plus de cent sociétaires remplissaient le restaurant du Cheval Blanc, vendredi, 10 février, lorsque le président Charles Hamel déclara à 20 h. 30 la 20^e assemblée ouverte.

Dans son salut d'entrée, il releva avec

satisfaction la présence des autorités paroissiales et communales, avec à leur tête respectivement le président Bernard Maillard et le Maire Yves Monnerat.

Après la désignation de deux scrutateurs, le secrétaire Raymond Lièvre fut invité à lire le procès-verbal de la dernière assemblée, qui fut accepté avec remerciements à son auteur pour l'excellente rédaction.

Le président demanda alors à l'assistance de se lever pour honorer la mémoire des cinq sociétaires décédés durant l'année; puis il présenta son rapport. Analysant la situation économique toujours empreinte des retombées de la récession, il releva que, fort heureusement, les Caisses Raiffeisen n'en ressentaient pas les effets avec la même intensité que bien des instituts bancaires. Il invita les épargnants à la prudence dans le choix d'une banque. En conclusion, il remercia tous les sociétaires pour leur fidélité.

Enchaînant, le gérant brossa à l'aide de chiffres, la situation de la Caisse qui affiche un roulement de 10 876 649.- francs et un bilan de 4 850 808.- francs. Il acheva son rapport par quelques considérations pertinentes sur la sécurité dont bénéficient nos déposants et par l'énumération des taux appliqués actuellement.

A son tour le président du conseil de surveillance, Raoul Faivre, releva le rôle des contrôles de caisse et les directives qu'il sied de suivre pour ne pas s'éloigner du droit chemin. Proclamant alors que la situation de la Caisse locale était parfaitement saine, il invita l'assemblée à voter les résolutions habituelles.

En conclusion, M. le Maire Monnerat apporta le salut de l'autorité communale et se déclara très satisfait des excellents contacts : Commune et Caisse Raiffeisen.

Après la distribution du souvenir traditionnel et le paiement de l'intérêt de la part sociale, M. Hamel, président, souhaita à chacun « bon appétit » pour l'excellent sou-

Neuchâtel



Savagnier

La 17^e assemblée générale de notre Caisse Raiffeisen s'est tenue vendredi soir, 3 février 1978, sous la présidence de M. Henri Matthey. Dans son rapport, il releva la participation, l'intérêt et l'attachement des membres à leur banque locale, la nécessité d'une information exacte dans tous les domaines et du développement économique de la région, l'augmentation des tâches et des responsabilités. Les Caisses Raiffeisen se ressentent aussi des effets de la récession économique mais, grâce à leurs structures, dans une moindre mesure que d'autres établissements bancaires. Il adressa ses vœux

à l'Union suisse des Caisses Raiffeisen qui fêtera cette année son 75^e anniversaire, et engagea les propriétaires à profiter des taux d'intérêt actuels pour rénover leurs immeubles, ce qui aidera également les milieux du bâtiment à surmonter la crise. M. Matthey remercia le gérant, sa femme et ses collègues de tout le travail accompli durant l'exercice écoulé. Il annonça que, atteint par la limite d'âge il déposait son mandat.

M. Marcel Wenger, gérant, releva le travail que représentait le bouclage des comptes. 1977 fut une bonne année pour la Caisse Raiffeisen de Savagnier, avec un mouvement général de fr. 3 056 668.20 et un bénéfice de fr. 4 127.60, après paiement des intérêts des parts sociales.

M. Jean-Pierre Pierrehumbert, au nom du conseil de surveillance, souligna les contrôles stricts effectués par les réviseurs de l'Union et engagea l'assemblée à adopter les comptes et le taux d'intérêt de 5% pour les parts sociales. L'assemblée le suivit à l'unanimité.

M. Henri Matthey quittant la présidence du comité de direction, M. Gilbert Gyger, vice-président, accepta de lui succéder. Le comité se composera donc de MM. Gilbert Gyger, François Matthey, Jean-Paul Ryser, Antonio Vivian (anciens) et Philippe-Henri Matthey (nouveau). A la suite de la démission de M. Ph. H. Matthey du conseil de surveillance, M. Jean-Claude Schwab (nouveau) est nommé à la tête de ce comité. Il sera assisté des deux membres actuels MM. Bernard Junod et Jean-Pierre Pierrehumbert.

M. Gilbert Gyger remercie le président sortant et l'assemblée de la confiance qu'elle lui a témoigné et l'invite à applaudir M. Henri Matthey pour son dévouement à la Caisse du village, ce qui est fait chaleureusement.

Cette assemblée fut suivie de la traditionnelle collation.

**Abonnez-vous
au
Messenger Raiffeisen**

Pseudo-égalité ou justice ?

... Et demain, quelle sera la justice, égalitaire ou libérale ?

En vérité, il n'y a pas d'antinomie insurmontable entre ces termes. Rien n'est plus injuste que la pseudo-égalité, cette confusion universelle qui applique le même traitement aux courageux et aux pusillanimes, aux travailleurs et aux paresseux, aux ponctuels et aux retardataires. La vraie égalité et la bonne justice coïncident lorsque chacun est libre de faire ses choix et reçoit le prix de ses mérites...

(Extrait de l'hommage rendu à un député vaudois sortant par M. Louis Guisan, dans la « Gazette de Lausanne » du 21 janvier 1978).

Le sourire...

Le sourire ne coûte rien et il produit beaucoup.

Il enrichit celui qui le reçoit sans appauvrir celui qui le donne.

Il ne dure qu'un instant mais son souvenir est parfois immortel.

Personne n'est assez riche pour s'en passer et nul n'est assez déshérité qu'il ne puisse en faire l'aumône.

Un sourire, c'est du repos pour l'être fatigué, du courage pour l'âme abattue, de la consolation pour le cœur affligé.

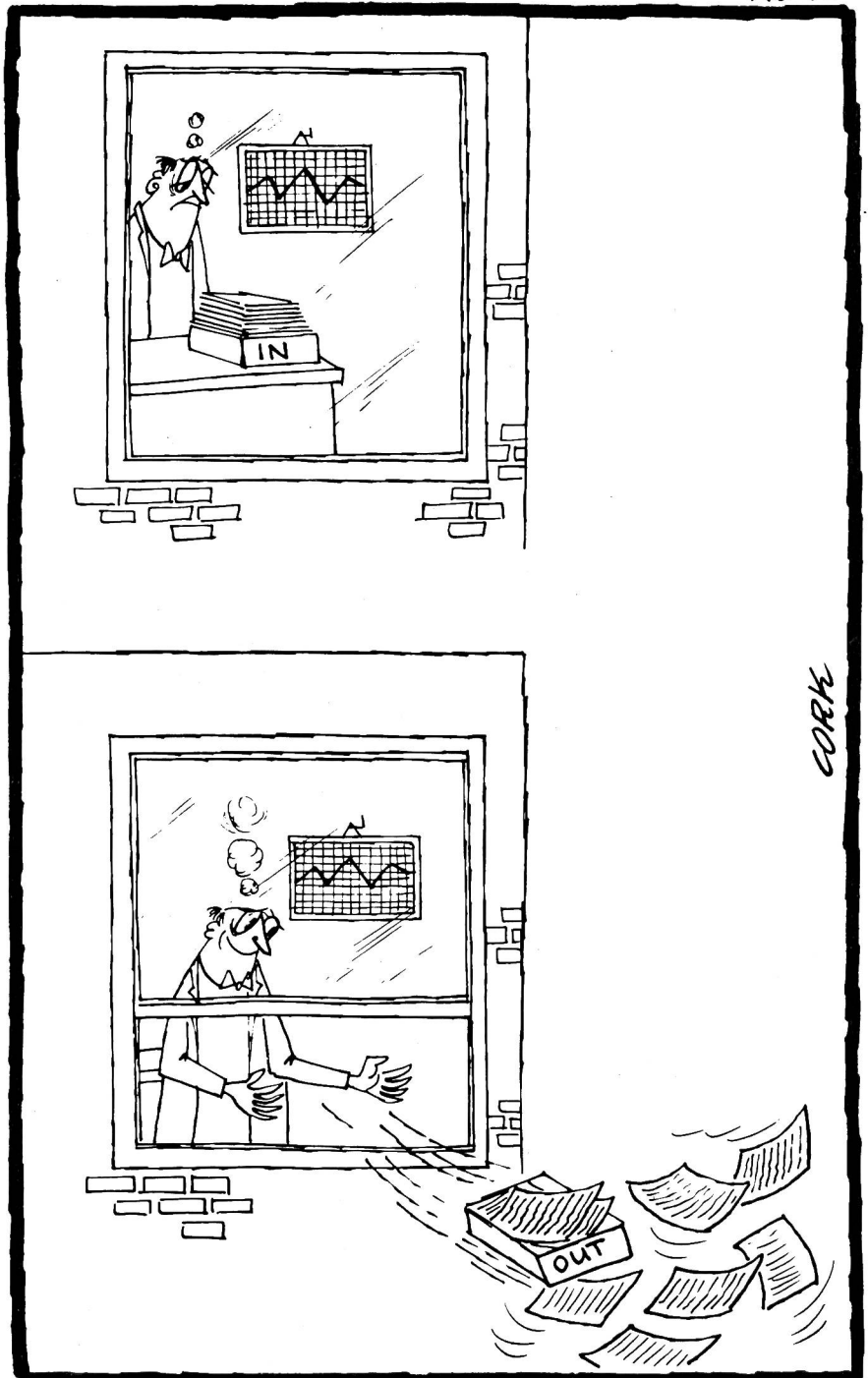
C'est un véritable antidote que la nature tient en réserve pour toutes les peines.

Et pourtant il ne peut ni s'acheter ni se prêter ni se voler, car il n'a de valeur qu'à partir du moment où il se donne.

Et si l'on vous refuse le sourire que vous méritez, soyez généreux : donnez le vôtre !...

M. PF.

AC-76



VOYAGES RAIFFEISEN

PORTUGAL

DU 23 AU 30 AVRIL 1978

TUNISIE

DU 20 AU 27 MAI 1978

Dimanche 23 avril — GENÈVE-LISBONNE

15 h. 45 : Convocation au guichet 26 de l'aéroport de Genève-Cointrin.

16 h. 45 : Départ de Genève par avion de ligne pour Lisbonne où arrivée à 18 h. Accueil, transfert à l'hôtel, dîner et logement.

Lundi 24 avril — Après le petit déjeuner tour de ville durant toute la matinée. LISBONNE, la vieille Olisipo est d'une origine très lointaine. Dominant le Tage, elle s'y cantonna à l'abri de la forteresse qui s'y dressait. Rapidement elle se répandit sur les pentes et dans les vallées environnantes. Lisbonne fut presque entièrement détruite par un tremblement de terre en 1755 et fut reconstruite selon un plan révolutionnaire.
Après-midi : libre.

Mardi 25 avril — Petit déjeuner puis excursion de la journée à QUELUZ, véritable Versailles portugais, SINTRA nommée par Byron « The Glorious Eden ». Déjeuner à CABO DA ROCCA, le point le plus occidental de l'Europe où un certificat sera remis à chaque participant, continuation pour CASCAIS et ESTORIL.
Retour à Lisbonne en fin d'après-midi.

Mercredi 26 avril — Petit déjeuner puis excursion de la journée à NAZARE et OBIDOS. Nazare est un petit port de pêche qui a conservé un charme médiéval. Les costumes bariolés des pêcheurs, les porteuses de poissons, les barques aux couleurs vives vous laisseront un souvenir inoubliable. Obidos a été nommée la Carcassonne portugaise.

Jeudi 27 avril — Le matin excursion à Sesimbra, Arrabido et Setuba. Retour à Lisbonne pour le repas de midi et temps libre jusqu'au transfert à l'aéroport.
18 h. départ en avion pour Porto où arrivée à 18 h. 45. Transfert à l'hôtel.

Vendredi 28 avril — Excursion de la journée avec repas dans le vignoble, visite de caves et dégustations.

Samedi 29 avril — Le matin visite de la ville de Porto. Après-midi libre.

Dimanche 30 avril — Après le petit déjeuner transfert à l'aéroport.

8 h. 40 : Départ de Porto pour Lisbonne en avion de ligne.

9 h. 25 : Arrivée à Lisbonne, changement d'avion.

10 h. 25 : Départ de Lisbonne pour Genève en avion de ligne.

12 h. 35 : Arrivée à Genève.

Prix : Fr. 1135.— par personne comprenant : les parcours aériens en classe touriste, le logement en chambre à 2 lits, la pension complète, les visites et excursions mentionnées au programme. L'accompagnement au départ de Genève, guides locaux pour les visites et excursions. Le service et les taxes.

Ne sont pas compris : les boissons et les frais personnels.

Participation : 25 personnes au minimum.

Non, la Tunisie n'est pas une carte postale. C'est le cœur de la Méditerranée qui bat. C'est un rythme de contrastes. C'est un pays à la nature ivre de couleurs et de lumière.

Samedi 20 mai — GENÈVE-TUNIS

13 h. 40 : Convocation au guichet 26 de l'aéroport de Genève-Cointrin.

14 h. 40 : Départ de Genève par avion de ligne pour Tunis où arrivée à 16 h. 25. Accueil, transfert à l'hôtel Mégara, installation, dîner et logement.

Dimanche 21 mai — Après le petit déjeuner départ pour Hammamet. En cours de route visite des vergers d'agrumes de la région du Cap Bon. Arrivée à Hammamet vers midi, déjeuner et installation à l'hôtel Yasmina.
Après-midi : libre.

Lundi 22 mai — Petit déjeuner puis départ vers Sousse, visite de la ville. Continuation pour Monastir, visite de la ville et retour à Sousse en fin de matinée. Déjeuner à l'hôtel Scheherazade et l'après-midi visite du centre de cultures sous serres (premier centre d'Afrique) et d'une huilerie.

Mardi 23 mai — Départ pour Gabès via Sfax après le petit déjeuner. En cours de route visite des champs d'oliviers, déjeuner à l'hôtel Chams à Gabès.

L'après-midi visite de l'oasis de Chenini et de ses cultures à étages.

Retour à l'hôtel Chams pour le dîner et le logement.

Mercredi 24 mai — Excursion dans le sud-ouest tunisien avec sa capitale Gafsa célèbre par ses tapis de laine aux couleurs vives. Les jardins de l'Oasis sont luxuriants : abricotiers, orangers, citronniers, figuiers, vignes y poussent avec une vigueur exceptionnelle, au milieu des trois cent mille palmiers-dattiers. Après la visite de la ville continuation pour Tozeur et déjeuner à l'hôtel Oasis. L'après-midi visite de Nefta avec ses mille sources et sa somptueuse corbeille de palmiers dans l'immensité du désert. Nefta se trouve à quelques kilomètres de la frontière algérienne et au bord du Chott el Djerid (lac de sel). Retour à Tozeur et visite des oasis. Dîner et logement à l'hôtel Oasis.

Jeudi 25 mai — Après le petit déjeuner départ pour Kairouan, en cours de route visite des ruines romaines de Sbeitla. Déjeuner à l'hôtel les Aglabites. L'après-midi visite des souks et des Mosquées. Dîner et logement à l'hôtel les Aglabites.

Vendredi 26 mai — Départ pour Tunis par le Pont de Fahs, une région des plus fertiles du pays. Visite des souks de Tunis, déjeuner à l'hôtel Mégara. L'après-midi visite de Carthage et de Sidi Bou-Saïd. Dîner et logement à l'hôtel Mégara.

Samedi 27 mai — Après le petit déjeuner transfert à l'aéroport.

9 h. 00 : Départ de Tunis en avion de ligne.

10 h. 45 : Arrivée à Genève.

Prix : Fr. 1250.— tout compris, sauf les boissons et les frais personnels (hôtels de première cl., toutes les chambres avec bain ou douche et WC).

Fr. 105.— de supplément pour chambre à 1 lit (bain ou douche et WC).

Participation : 20 personnes au minimum.

BULLETIN D'INSCRIPTION A adresser à : _____

Voyages Raiffeisen, Charmilles 9, 1008 Prilly Tél. 021 / 34 86 07 ou Voyages Raiffeisen, 1099 Peney-le-Jorat Tél. 021 / 93 41 94

VOYAGE :	Départ du	Durée	jours
Fr. _____ par personne (chambre à 2 lits)	Supplément Fr. _____	pour chambre à 1 lit	
Première personne :			
Nom _____	Prénom _____		
Adresse _____			
N° postal et localité _____			
Téléphone () _____			
Deuxième personne :			
Nom _____	Prénom _____		
Adresse _____			
N° postal et localité _____			
Téléphone () _____			